

**Délibération n°CA-2020-117 de la séance à distance du conseil d'administration
du 5 novembre 2020 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil
d'administration du 9 juillet 2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par voie électronique, avec 27 participants, 25 voix pour, 2 voix
contre,

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2020, tel que présenté dans le
document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 5 novembre 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Conseil d'administration

09 juillet 2020

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Informations du président
2. Approbation de procès-verbaux de séances du conseil d'administration (*délibérations*)
 - 2.1. Séance du 12 mars 2020
 - 2.2. Séance à distance des 14 et 15 mai 2020
 - 2.3. Séance du 11 juin 2020
3. Points à caractère stratégique
 - 3.1. Orientations budgétaires 2021 : approbation de la lettre de cadrage (*délibération*)
 - 3.2. Echanges autour de la mise en œuvre de l'offre de formation 2020-2024
 - 3.3. Débat autour du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche
4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université
 - 4.1. En matière financière
 - 4.1.1. Budget 2020 : approbation du budget rectificatif n°1 (*délibération*)
 - 4.1.2. Politique d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année 2020/2021 (*délibération*)
 - 4.2. En matière de ressources humaines
 - 4.2.1. Liste des fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques et prime de charges administratives pour 2020-2021 (*délibération*)
 - 4.2.2. Forfait mobilités durables (*délibération*)
 - 4.2.3. Recensement et modalités de gestion des astreintes (*délibération*) – Retiré
 - 4.2.4. Modification de la campagne d'emplois – Additif
 - 4.3. En matière réglementaire et institutionnelle
 - 4.3.1. Approbation de la révision des statuts du SUAPS (*délibération*)
 - 4.4. Acceptation de dons et legs
 - 4.4.1. SCA Ausspar (Gestes qui sauvent) (*délibération*)
 - 4.5. Attribution de subventions
 - 4.5.1. Sur initiative des composantes
 - 4.5.1.1. Faculté des sciences et technologies : association MIAGE (*délibération*)
 - 4.5.2. Autres subventions
 - 4.5.2.1. DGDRI : association Ulysse (*délibération*)
 - 4.5.2.2. Subventions à l'association sportive étudiante (ASE) (*délibérations*)
5. Points issus des commissions du conseil académique
 - 5.1. Points issus de la CFVU
 - 5.1.1. Approbation du calendrier universitaire 2020-2021 (*délibération*)
 - 5.1.2. Mise en œuvre de la loi ORE : campagne 2020 (*délibération*)
 - 5.1.3. Tarifs de formation FI-FC-CLIL (*délibération*)
 - 5.1.4. Approbation de conventions (*délibérations*)
 - 5.1.4.1. Convention entre l'université de Lille, l'EPSM de l'agglomération lilloise, et le CROUS, constitutive du conseil de santé mentale des étudiants
 - 5.1.4.2. Convention cadre de partenariat entre l'université de Lille, l'association Nightline et le CROUS Hauts de France
 - 5.2. Points issus de la commission de la recherche

- 5.2.1. Création d'une unité de recherche : LUMEN (*délibération*)
 - 5.2.2. Approbation de la politique de soutien aux structures de recherche mutualisées (*délibération*)
 - 5.2.3. Approbation de la modification des statuts de SUP'INVESTISSEMENT 59-62 (*délibération*)
 - 5.2.4. Approbation du projet d'intégration de la boutique des sciences (*délibération*)
 - 5.2.5. Charte de diffusion des thèses (*délibération*)
 - 5.2.6. Demande de subventions dans le cadre des appels à projets de la Région Hauts de France (*délibération*)
- 5.3. Approbation du protocole d'accord pour la création du Réseau universitaire 3i en vue d'une collaboration sur « L'initiative interrégionale d'internationalisation » entre l'université de Lille, les universités de Gand, du Kent et de Leuven (*deliberation*)

6. Questions diverses

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille,

Etaient présents :

Collège A : Marie-Christine COPIN, Christophe NIEWIADOMSKI, Sophie TISON, Aymeric POTTEAU, Etienne FARVAQUE, Patricia MELNYK, Jérôme FONCEL

Collège B : Jacopo VIZIOLI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Catherine FOULON, Gilles TOULEMONDE, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI, Moulay-Driss BENCHIBOUN

Collège BIATSS : Benoit RUCKEBUSCH, Virginie MULLIER, Karine DEGRENIER, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Zacharie SADEK, Romain GAUDY, Michel GROMADA, Ryan L'EVEILLE

Personnalités extérieures : Nicolas LEBAS, Bénédicte SAMYN-PETIT

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Martine BENOIT

procuration à Christophe NIEWIADOMSKI

Christophe NIEWIADOMSKI

procuration à Etienne FARVAQUE (à partir de 17h20)

Collège B :

Gilles TOULEMONDE

procuration à Aymeric POTTEAU

Collège étudiants :

Marie-Lou DACHY

procuration à Zacharie SADEK

Zacharie SADEK

départ à 18h00

Collège BIATSS :

Anthony LENS

procuration à Jacopo VIZIOLI

Benoit RUCKEBUSH

départ à 18h30

Personnalités extérieures :

Frédéric BOIRON

procuration à Virginie MULLIER

Corinne DELVALLET

procuration à Christophe NIEWIADOMSKI

Catherine DUCARNE

procuration à Jean-Christophe CAMART

Nicolas LEBAS

procuration à Virginie MULLIER (à partir de 15h30)

Samir OULD ALI

procuration à Jean-Christophe CAMART

Bénédicte SAMYN-PETIT

départ à 17h40

Cosimo PRETE

procuration à Jacopo VIZIOLI

Étaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : Jean-Louis BERGEZ

Equipe présidentielle - Bureau :

1^{er} Vice-président : Nicolas POSTEL

Vice-présidente ressources : Georgette DAL

Vice-président recherche : Lionel MONTAGNE

Vice-présidente Formation : Lynne FRANJIE

Vice-président relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-président formation continue et alternance : Vincent COCQUEMPOT

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : Sandrine ROUSSEAU

Vice-présidente relations internationales adjointe : Kathleen O'CONNOR

Vice-présidente activités physiques et sportives : Muriel GARCIN (en visio conférence)

Vice-présidente étudiante Imane ECHAABI

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Agent comptable : *Delphine LIARD*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *François ZALIK*

Chargée de la gestion et la coordination des instances : *Elodie BIERLAIR*

Invitée :

Directrice Générale Déléguée aux Affaires Financières : *Sophie BLANQUART*

Président de l'association sportive des étudiants : *Christophe VAUTHIER* (en visio conférence)

Professeur des universités : *Benoît DEMIL* (en visio conférence)

Directeur du Service Commun de la Documentation : *Julien ROCHE*

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à 14h20

1. Informations du Président

Le président annonce que l'université de Lille n'est pas lauréate de l'appel à projet de l'Union Européenne. Il regrette cette situation et propose d'analyser dans un prochain conseil d'administration le dossier. Ce dernier avait pour thème l'inclusion, axe d'excellence de l'université, une de ses valeurs, de ses empreintes. Le président souligne le travail effectué par François Olivier SEYS et Pauline RAVINET sur ce projet.

Le président informe le conseil d'administration que l'université est lauréate sur l'appel à projet Idées et SFRI pour un montant de 15,7 millions (11 millions sur le projet SFRI et 4,7 millions sur le projet Idées). Il ajoute que ce titre est conditionné à des précisions qu'il faut apporter sur le projet et en particulier sur le pilotage. Il préconise des circuits courts de décision et précise que l'université a jusque fin octobre pour modifier sa copie.

Le président revient également sur une discussion tenue avec les deux rectrices autour de la réouverture de places par l'université de Lille. Il explique que cette dernière atteint un seuil de saturation avec des domaines en forte tension comme la psychologie. Le président entend la demande d'indulgence de la rectrice mais il souligne la nécessité de prendre en compte également la surcharge des personnels et les capacités d'accueil physiques. La rentrée de l'année dernière a été compliquée et si l'université devait rouvrir encore des places, elle ne pourrait pas tenir. Il précise que l'université de Lille est sûrement l'université la moins bien dotée avec un taux d'encadrement des plus faibles en France.

Néanmoins, il souligne être sensible à la situation des bacheliers et pense qu'une réflexion est à mener sur le sujet.

Le président indique que la phase 3 du plan de reprise d'activité 1 a débuté. Le présentiel redevient la norme pour le fonctionnement de l'université et le télétravail redevient l'exception (même s'il faut prendre en compte les personnes fragiles). Le plan de reprise d'activité 2 s'organise autour de 2 scénarii : le premier serait une capacité d'accueil de 50% d'une jauge donnée et l'autre serait d'accueillir l'ensemble des promotions en respectant la distanciation et le port du masque. Il explique également que cette situation soulèvera des questions autour des outillages, des possibilités et des devoirs des enseignants. Il insiste sur la nécessité d'être réactif et de s'adapter à cette situation.

La tenue d'un comité de crise est prévue le 24 août pour essayer d'analyser la situation sanitaire française. Il est très compliqué de se positionner aujourd'hui.

Le président annonce que l'inspection générale de l'éducation et du sport et de la recherche (IGESR) est venue examiner le projet de rapatriement du recueil. Il y a un espoir de rapatrier les collègues du site du recueil dans des délais raisonnables. La rectrice avait accordé une enveloppe supplémentaire de 2,45 millions sur un CPER (Contrat de Plan État-Région) à engager avant la fin 2020.

Le président revient également sur la construction du contrat de site. Un rendez-vous est programmé le 21 juillet autour de Bernard LARROUTUROU (directeur général de la recherche et de l'innovation) avec les directions des EPST. La délégation lilloise sera constituée du président, du vice-président, du directeur de l'I-Site, du vice-président stratégie et d'Emmanuel DUFLOS, directeur de CENTRALE pour expliquer ce volet recherche. Le contrat de site dans sa globalité sera présenté au Conseil d'Administration en octobre puisque la partie DGSI avait été examinée avant le confinement. Un congrès sera organisé le 17 septembre en présentiel si possible.

Le président annonce avoir été élu Président de la fondation université de Lille en accord avec le Président fondateur Xavier VANDENDRIESSCHE. Il a démissionné de cette présidence après un certain nombre de mandatures. Le président de l'université s'est porté candidat pour reprendre la présidence. Il rend hommage à Xavier VANDENDRIESSCHE et ses prédécesseurs. Ces derniers ont cru en la startup GENFIT qui a permis de lever un certain nombre de fonds et d'amorcer à hauteur de 15 millions d'euros cette fondation université de Lille. Il précise que beaucoup de fondations universitaires ne sont pas nées avec un matelas aussi conséquent et sont plutôt orientées sur le mécénat. Il explique que la fondation doit aussi se coordonner désormais avec le service ULINK en accompagnant les composantes.

Il annonce que, lors d'un prochain Conseil d'Administration, un débat sera mené sur la question du positionnement de la fondation par rapport à l'université de Lille en vue de la préparation de l'EPE.

En conséquence, la fondation I-Site doit aussi se repositionner même si elle a vocation à disparaître au 1er janvier 2022.

Enfin, le président informe le conseil d'administration de la réélection de Damien CASTELAIN à la présidence de la MEL. Bernard HAESBROECK, maire d'Armentières, devient le Vice-Président pour l'enseignement supérieur et la recherche et succède ainsi à Guillaume DELBAR.

Jérôme FONCEL (SUnir) exprime sa satisfaction quant au discours tenu par le président à la rectrice. Il explique qu'une impression persistait selon laquelle l'université était aux ordres et qu'elle n'arrivait jamais à obtenir de bons résultats aux négociations. Il explique que l'université arrive au bout du bout de ce dont elle est capable en termes d'encadrement. La question se pose de prendre des mesures radicales, afin d'amener les tutelles à assumer un taux de réussite bien supérieur au baccalauréat. Il faut refuser par exemple de changer les CAL si c'est ce que l'Etat demande. Très probablement, l'université fera face à des problèmes à la rentrée pour assurer les cours, que le service restreint soit de vigueur ou non. Il faut conduire les tutelles à prendre leurs responsabilités.

Le président affirme avoir entendu la souffrance des directeurs de composantes qui expriment cette saturation. Il précise qu'aucune disposition n'a été prise et que cela ne pourra se faire qu'en parfaite synergie avec les composantes concernées. Il précise qu'il y a d'autres types des formations que l'université de Lille dans l'enseignement supérieur, comme des BTS ou des classes préparatoires. Il souligne que les attentes sont nombreuses pour faire de Lille une grande université mais qu'en même temps l'Etat lui demande d'embarquer des milliers d'étudiants, ce qui éloigne les enseignants chercheurs de la recherche. De plus, malheureusement, les EPST ne sont historiquement pas très présents sur le site ce qui constitue un double handicap.

Jérôme FONCEL revient sur l'annonce du changement de direction à la fondation université de Lille en estimant qu'un débat stratégique est à avoir sur la complémentarité des deux fondations. Il s'interroge sur la gouvernance de la manne I Site en 2022.

Le Président indique que l'organe décisionnel de l'EPE gouvernera cette manne financière.

Ludovic RODRIGUEZ (SUniR) ne comprend pas la stratégie des tutelles. Il explique que des quotas sont imposés, par exemple de baccalauréats technologiques, dans certaines formations et que des bacheliers sont happés avant de venir dans ces formations. De fait, cela conduit à la fermeture de certains groupes. Il pointe pourtant le fait que 243 bacheliers S se retrouvent sans formation. Il estime qu'un débat serait nécessaire entre l'université et les tutelles pour arrêter ce système de quotas.

Le président estime que ce débat est complexe et n'a pas à être rouvert. L'essence d'un IUT est d'accompagner les bacheliers technologiques pour les faire progresser dans l'enseignement supérieur.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUniR) revient sur le PRA2. Il indique que ce dernier a été communiqué aux directions de composantes qui ont beaucoup de questions. Il souligne que ces dernières essayent de mettre en place leur plan de reprise et ont besoin de moyens. Il demande un point d'étape sur la préparation des composantes et les moyens obtenus.

Le Président explique qu'une enveloppe de 2 millions d'euros a été allouée pour équiper les amphithéâtres et les salles en moyens audiovisuels et qu'un courrier, à destination de l'ensemble des enseignants, est en train d'être élaboré pour les accompagner sur les difficultés qu'ils rencontreront à la rentrée, à travers une foire aux questions.

Nicolas POSTEL (1^e vice-président) précise qu'un peu plus d'1 million d'euros est alloué à l'investissement et le reste au fonctionnement car la rentrée nécessite aussi des masques, des solutions hydro alcooliques et de l'accompagnement en ressources humaines. Cet ensemble s'élève à 2 millions d'euros dans lesquels sont compris les moyens liés à la réforme santé. Concernant la mise en œuvre, l'université est à 50% d'amphis upgradés sur la centaine d'amphis.

RYAN L'EVEILLE (UNEF) indique que l'UNEF s'inquiète d'une mise en place permanente des examens en ligne car cela confronte les étudiants à de nouvelles difficultés. Il souhaiterait connaître les taux d'échecs et de réussite lors de cette session d'examens en ligne.

Lynne FRANJIE (vice-présidente formation) explique que les chiffres détaillés ne sont pas encore connus car tous les examens ne sont pas terminés. Les éléments déjà connus montrent que le taux de réussite est supérieur par rapport aux années précédentes en tout cas dans le 1^e cycle. Il devrait y avoir moins de doublants en Licence 1. Par ailleurs, l'université ne s'oriente pas vers ce type d'examen pour l'avenir même si les composantes qui souhaitent expérimenter le pourront.

Virginie MULLIER (SynergieS), à propos des travaux sur les amphis, se désole du fait que les techniciens ont été contactés mais pas forcément les responsables administratifs et les directeurs. Elle explique que cela pose un problème car des recommandations techniques ont été faites sur le matériel voulu, mais les responsables administratifs et directeurs sont obligés de prendre au rabais du matériel qui n'ira pas forcément dans les amphithéâtres. Elle déplore que ce ne soit pas la partie technique qui ait eu gain de cause mais la partie budgétaire. Elle demande à ce qu'il soit possible d'avoir du matériel qui convienne.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe) indique qu'Agnès FERET, qui a piloté ce travail, s'est appuyée aussi sur les chargés de missions patrimoine. Elle précise que pour l'UFR 3S, cela était coordonné par Damien CUNY. Elle souligne qu'un travail a été mené entre les directions de composante et Agnès FERET et pas uniquement du seul point de vue technique. La direction de l'UFR3S est invitée à reprendre l'attache de Damien CUNY et d'Agnès FERET.

Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU) pense que l'accueil des étudiants correspond aussi à de la pédagogie et que l'Etat doit le comprendre. Il précise que l'université fonctionne comme d'habitude avec les colonnes recettes et dépenses et que cela ne doit pas cacher le vrai débat qui est celui des moyens alloués à l'université de Lille.

Nicolas POSTEL informe qu'une modification a été faite dans l'ordre du jour car un point concerne un additif sur la modification de la campagne d'emploi qui résulte de la création de LUMEN.

2. Approbation de procès-verbaux de séances du conseil d'administration

2.1 Séance du 12 mars 2020

Le Président indique que l'approbation du compte rendu du 12 mars est reportée au prochain Conseil d'Administration à la demande de Jérôme Foncel qui souhaite le réexaminer avec précision.

2.2 Séance à distance des 14 et 15 mai 2020

Pour les séances à distance des 14 et 15 mai 2020, il n'y a pas de demande de modification.

Le président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration des 14 et 15 mai 2020 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-058).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

2.3 Séance du 11 juin 2020

Pour la séance du 11 juin, deux demandes de modification ont été faites par Etienne FARVAQUE et Zacharie SADEK.

Le président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 juin 2020 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-059).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

3. Points à caractère stratégique

Le **Président** propose désormais de traiter le 4.1.1 sur le budget rectificatif qui éclaire la situation 2020 avant d'examiner la lettre de cadrage 2021.

4.1.1 Budget 2020 : approbation du budget rectificatif n°1 (*délibération*)

Sophie BLANQUART (directrice générale déléguée aux affaires financières) explique que le budget rectificatif n°1 pour 2020 qui devait normalement intervenir en avril a été reporté pour cause de crise sanitaire. Il prend en compte les éléments issus de cette crise.

Elle précise que des mouvements sont constatés sur les dépenses de personnel avec une augmentation globale de la masse salariale de 1,8 millions d'euros liée à différents éléments.

Ainsi, des évolutions ont été constatées sur différentes catégories de personnels (enseignants, BIATSS et vacataires). La réforme des études de santé a également impacté les dépenses de personnel. On constate aussi des diminutions du côté SAIC et recherche liées aux incidences de la crise sanitaire. Enfin, il faut également noter l'intégration de crédits supplémentaires en vue de la rentrée universitaire de manière à avoir de la marge pour des contrats étudiants et vacataires.

Le BR1 prend également en compte les reports liés à la CVEC.

Elle souligne que de nouvelles dépenses sont inscrites liées à des recettes nouvelles, qu'un ajustement de recettes liées aux notifications notamment de subvention pour charge de service public (SCSP) est réalisé ainsi que des transferts entre les 3 masses (personnel, fonctionnement et investissement) et un ajustement important des recettes et dépenses patrimoniales.

Elle explique que de fortes évolutions sont liées à la crise sanitaire dont la baisse des recettes du SAIC de 3,9 millions qui correspond aux contrats qui n'ont pas pu se faire et à la diminution conséquente des dépenses de personnel.

Elle ajoute qu'une recette de la fondation I Site pour accompagner l'université dans son plan de reprise d'activité de 0,5 million d'euros est aussi présente, et qu'un certain nombre de diminutions sont liées à la fermeture administrative, notamment en dépenses de fonctionnement.

Elle précise que des surcoûts de fonctionnement sont enregistrés : 1,2 millions pour l'achat de masques, de gel hydro alcoolique et pour les dépenses liées à la continuité d'activité.

Un dernier pan est très impacté par la crise sanitaire : l'investissement, avec d'une part, une diminution importante de 11,8 millions d'euros des CP pour l'exécution des travaux sur le patrimoine immobilier et d'autre part, l'inscription de 3,9 millions de dépenses nouvelles en AE et 2,2 millions en crédit de paiement pour les achats de matériels audiovisuels et informatiques dans le cadre du plan de reprise d'activité et dans le cadre de la réforme de santé.

Globalement, le solde budgétaire a tendance à nettement s'améliorer : les crédits de paiement sont diminués alors que les recettes restent globalement à peu près au niveau.

L'impact fort sur la situation patrimoniale est lié à l'intégration de la COMUE.

Entre le budget initial 2020 et le budget rectificatif 2020, les recettes évoluent globalement légèrement de 0,7 million et la masse salariale est en hausse de 1,8 million. Il y a donc une tension plus importante sur le ratio de Dizambourg qui rapporte la masse salariale aux recettes encaissables. Les charges de fonctionnement globalement diminuent et le résultat est à peu près stable.

Elle précise que le fond de roulement évolue fortement en passant de 34,5 millions à 67,9 millions ainsi que le niveau de trésorerie qui s'établit à 111,6 millions.

Sur le PPI, peu de changements sont enregistrés mais le montant des investissements est ramené à un peu moins de 26 millions (baisse de 9 millions) en raison de la baisse très importante des crédits de paiement.

Jérôme FONCEL remarque que l'évolution du fond de roulement est présentée de manière très positive. Il considère pourtant que ce n'est pas forcément une excellente nouvelle d'avoir un fond de roulement très élevé. Il précise qu'il y a quelques années, les universités ayant un fond de roulement trop élevé ont vu une

diminution de la subvention pour charge de service public. Il se demande si on a mesuré ce risque et si cela traduit aussi un trop plein de liquidités qui n'est pas investi.

Il s'interroge aussi sur la pertinence de l'achat de licences ZOOM alors qu'un outil dans l'ENT était déjà disponible.

Nicolas POSTEL explique que ce qui compte en termes d'analyse est le fond de roulement mobilisable, c'est-à-dire la différence entre le fonds de roulements et les fonds d'investissement. En l'occurrence, il a tendance à être négatif : les besoins réels chiffrés sur le terrain sont plus importants que ce que qui peut être mis en œuvre. Ce n'est pas spécialement une bonne nouvelle mais du point de vue de la sécurisation du fond de roulement, Lille n'est pas considérée comme une université qui a des fonds que l'on pourrait lui retirer.

Concernant le choix de ZOOM, il stipule que toutes les formes d'ergonomie ont été privilégiées.

Le président indique qu'il faut considérer ces outils comme étant complémentaires car BigBlueButton comme ZOOM ont leurs limites. Il précise que ces outils ont été testés pendant la crise et qu'il est apparu que ZOOM était l'outil le plus stable avec l'environnement de travail le plus confortable. Il ajoute que la licence ZOOM ne coûte pas très cher.

Nicolas POSTEL estime que ZOOM est un outil mieux adapté aux grands effectifs.

Georgette DAL (vice-présidente ressources) indique que l'outil BigBlueButton continuera d'être utilisé en particulier s'il fallait massivement recruter des enseignants chercheurs car ce réseau est plus sécurisé.

Moulay-Driss BENCHIBOUN remarque que l'intégration de la COMUE améliore la situation financière indépendamment du fond de roulement. Il souhaiterait que l'intégration des écoles dans le cadre de l'EPE améliore aussi la situation financière même si c'est peu probable puisqu'elles garderont leur personnalité morale et juridique avec leur budget propre.

Le président soumet le budget rectificatif n°1 à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-061).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 2

3.1 Orientations budgétaires 2021 : approbation de la lettre de cadrage (délibération)

Sophie BLANQUART indique que la lettre de cadrage présentée est conforme au débat d'orientation budgétaire. En matière de recettes, une hypothèse de diminution de 5 millions d'euros est retenue, pour établir les autorisations budgétaires correspondant à 595 millions d'euros.

La masse salariale devrait atteindre 488 millions d'euros, soit une progression maîtrisée de 0,7%. Cette projection a été faite sur la base d'une publication d'une quarantaine de postes d'enseignants chercheurs, d'une dizaine de recrutements d'enseignants du second degré et d'une soixantaine de poste BIATSS. Elle prend aussi en compte le glissement vieillesse technicité et un certain nombre de mesures.

Sophie BLANQUART ajoute que pour pouvoir arriver à un équilibre, il faut une diminution des dépenses de fonctionnement d'à minima 5% et que cela se fera de manière non linéaire entre les composantes, les unités de recherche et les services.

La lettre de cadrage évoque également l'offre de formation. Pour 2021, cette dernière s'inscrit complètement dans la poursuite des actions du contrat quinquennal 2020-2024 avec une stabilisation de l'outil de pilotage de l'offre de formation qui permettra d'évaluer le coût de cette offre de formation, d'avoir un dialogue plus efficient sur les formations mais aussi de pouvoir s'approprier un certain nombre d'indicateurs qui ont été construits en 2019/2020 avec des modèles théoriques et des coûts horaires de formation.

Un objectif est aussi de poursuivre la mise en place des orientations de gestion du coût des formations pour rééquilibrer les enveloppes horaires et le taux d'encadrement au sein des composantes sur la période de contrat.

Le coût de l'offre de formation devrait être stabilisé en 2021 permettant la soutenabilité financière.

Le volet investissement a été fortement impacté par la crise sanitaire puisque du retard a été pris sur un certain nombre de travaux immobiliers.

Les opérations immobilières structurantes vont se poursuivre et l'université va également soutenir et accompagner les composantes, unités de recherche et les services notamment dans le cadre du plan d'équipement. La restructuration en cours au sein de la direction immobilière et logistique va permettre d'accompagner tous ces projets avec une montée en compétence sur ce qui relève de la programmation et conduite de projets, ainsi que des opérations de maintenance préventives et correctives.

Du fait des évolutions anticipées, le ratio de Dizambourg a tendance à augmenter un peu. Cela sera à confirmer en termes d'exécution puisqu'il est techniquement impossible de réaliser à 100% la masse salariale. Sur les recettes, les prévisions ont été faites de la manière la plus réaliste possible mais il peut y avoir quelques bonnes surprises. Il est donc à espérer que le ratio s'améliore.

Le résultat comptable est visé à l'équilibre avec une capacité d'autofinancement s'établissant au niveau du budget rectificatif n°1. En revanche, la poursuite des projets ramènerait le fonds de roulement et le niveau de trésorerie au niveau constaté en 2019.

Elle précise que pour le ratio de Dizambourg, le seuil est de 83%. Au compte financier 2019 le seuil était à 82% avec un effet COMUE extrêmement important.

Nicolas POSTEL remercie Sophie BLANQUART.

Il indique qu'une petite modification a été demandée en CODIR et sera apportée au texte puisque le point sur l'offre de formation utilisait une formule jugée malheureuse qui était « *l'appropriation tardive de l'outil de pilotage par les composantes à l'occasion de la mise en place de nouvelles formations* ». Cela sera modifié par : « *la mise à disposition tardive n'ayant pas permis la pleine appropriation de l'outil par les composantes* ».

Jérôme FONCEL remercie Sophie BLANQUART pour la présentation d'un document qu'il estime être de nature politique et espère que le 1^e vice-président répondra aux questions.

Nicolas POSTEL précise que ce document a été construit en commun avec la DAF.

Jérôme FONCEL remarque que cela n'a pas été le cas pour la présentation.

Il regrette que ce document soit un peu dépolitisé puisqu'il y a des choix politiques en termes d'emploi, de fonctionnement et d'investissement. Il souligne les incertitudes autour de la période actuelle, pas uniquement à cause de la situation sanitaire mais aussi parce qu'une nouvelle offre de formation est mise en place et qu'il n'y a pas eu de cadrage financier. Il déplore que l'université n'ait pas été capable d'évaluer son coût. Il explique que les choix politiques et stratégiques faits sont empreints d'une certaine incertitude.

Il ajoute que, sur les postes d'enseignants chercheurs, une quarantaine de postes sont publiés contre cinquante l'an dernier. Il observe qu'il est difficile d'avoir une appréciation et de porter un jugement sur ces chiffres en valeur absolue dans la mesure où le nombre de départs à la retraite et de mutations n'a pas été transmis. Il incite à relativiser ces chiffres pour que les conseillers puissent évaluer si des efforts sont faits.

S'agissant de l'objectif de diminution de 5% des dépenses de fonctionnement, il souhaiterait disposer de repères pour que les conseillers puissent évaluer les décisions prises par la direction.

Nicolas POSTEL précise que les éléments liés à l'offre de formation seront développés plus tard dans la présentation.

Sur les volumétries d'emploi, il explique que le but est de maintenir l'emploi. Il souligne que c'est cet effort qui est fourni et qui se lit dans l'augmentation de la masse salariale. Cette augmentation est liée au GVT. Si la direction voulait stopper cette augmentation, il faudrait supprimer des postes. L'objectif est de maintenir les effectifs tels qu'ils sont constatés après la campagne actuelle pour prendre en compte les départs qui se sont déroulés pendant l'année depuis septembre 2019. Il ajoute que les chiffres ne sont pas tous connus car des recrutements ont été un peu décalés et que la direction n'a pas encore une vision complète, en particulier sur les mutations.

Sur le fonctionnement, il énonce qu'un dialogue de gestion se déroule actuellement pour voir comment ce cadrage peut être suivi d'effet. Il soutient que la lettre de cadrage permet de répondre à cette question en menant ensemble un dialogue légitime.

Benoît RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille) estime que les choix politiques de la direction sont connus par les conseillers et votés tous les mois en conseil d'administration. La ligne politique est l'excellence et le choix est fait d'augmenter les CAL et de baisser l'investissement. Il souligne que la réponse du premier vice-président est intéressante : il y a une stabilisation de l'emploi mais malgré tout les CAL sont augmentées. Il interroge les membres de ce conseil à ce sujet : peuvent-ils voter pour une lettre de cadrage qui va diminuer l'investissement et ne faire que stabiliser l'emploi ? Il dénonce l'incohérence de la situation.

Nicolas POSTEL indique que ce n'est pas l'investissement qui baisse mais le fonctionnement. C'est effectivement un choix politique de maintenir l'emploi. La direction n'a pas non plus augmenté les CAL mais le président s'est déjà exprimé sur ce sujet.

Il poursuit en soulignant que le véritable choix politique est la priorité donnée à l'emploi même si cela a un effet mécanique de dégradation temporaire du ratio de Dizambourg. Ce choix politique ne questionne pas la stratégie de l'université qui est de faire face à ses deux missions : accueillir une population qui a besoin de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'amener à la fois sur le plan professionnel et de la recherche à un niveau considéré comme excellent au niveau européen. Il soutient que dans cette lettre de cadrage, rien n'indique une orientation des moyens vers une pointe d'excellence.

Jamal EL KHATTABI considère qu'il y a deux niveaux de politique. La politique locale de gestion dépend d'une autre : la politique nationale. Il estime que l'université ne va jamais s'en sortir parce que le gouvernement a choisi depuis un moment de ne pas accompagner à la hauteur de ses besoins l'enseignement supérieur et la recherche. Peu importe l'équipe de direction, le problème restera le même.

Il ajoute que peu importe le vote d'aujourd'hui, il devrait y avoir une motion de la direction et du conseil d'administration en commun pour alerter l'Etat sur le fait que l'université ne peut pas continuer dans cette situation. La liste majoritaire au CA devrait être l'initiatrice de cette motion.

Il se réjouit du maintien des postes parce que beaucoup avaient déjà été perdus. Il déplore que l'environnement politique (la MEL, la région) ne réagisse pas et laisse l'université sans aide pour gérer cette pénurie alors que dans tous les textes, l'enseignement supérieur dans la région et l'excellence sont mentionnés. Il souhaiterait que tout le monde réagisse, y compris les politiques dans la région.

Nicolas POSTEL indique que la projection est celle d'une économie et donc d'un Etat en crise. Ainsi, s'il est bien normal d'insister et de faire apparaître un faible taux d'encadrement, il faut aussi admettre que l'économie française est touchée de plein fouet par une crise qui affectera tout le monde.

Moulay-Driss BENCHIBOUN se réjouit du maintien de l'emploi. Mais il se demande si des postes vont être publiés, si plus de poste d'enseignants chercheurs se libèrent ? Il s'interroge sur un éventuel gel de poste ?

Il poursuit en expliquant qu'un élément est difficile à comprendre. Il souligne que les 3 dernières années, le ratio de Dizambourg était au centre des préoccupations. Il soutient qu'il était affirmé que si l'université n'était pas en dessous ou proche de 83%, le rectorat pouvait réagir. Il explique que c'est comme cela que la direction a justifié le gel de postes les dernières années mais qu'aujourd'hui, l'université passe au-delà. Il s'interroge sur la logique de cette démarche.

Enfin, il conclut en assurant que le lien entre les 5% de fonctionnement et l'estimation d'une baisse des ressources propres est difficilement compréhensible. Il ajoute que sur l'apprentissage, il y aura probablement une activité intéressante parce que le gouvernement donnera 8000 euros à chaque entreprise qui recrutera des apprentis.

Il s'interroge sur ce que signifie la phrase « non linéaire » à propos des 5% de fonctionnement. Il se demande si cela signifie que des composantes seront à -2% et d'autres à -10%.

Il estime que les conseillers devraient avoir des éléments de réponse là-dessus et qu'une discussion devrait être menée. Il ajoute que certaines composantes ont des besoins de moyens pour la pédagogie, pour la pratique, pour des produits jetables et d'autres en ont moins.

Nicolas POSTEL rappelle que la lettre de cadrage est un exercice de prévision au plus juste qui, par définition, cadre et donne des résultats à l'horizon de la fin de l'année 2021. Si les prévisions sont trop prudentes, cela nécessitera des budgets rectificatifs.

Sur le 2^e point lié au ratio de Dizambourg, il souligne l'importance d'avoir une utilisation des ratios et des règles communes intelligente. Par exemple, les critères liés aux budgets européens ont un peu bougé depuis qu'il y a une crise sanitaire. L'Etat comprend bien que lorsqu'une baisse des recettes conjoncturelles est enregistrée, il est possible d'accepter le fait qu'il y ait une dégradation faciale. Il faut avoir de la souplesse dans une telle situation de crise.

Enfin, il expose que la volumétrie de postes est volontairement annoncée de manière imprécise puisque précisément la direction ne sait pas encore exactement ce qu'elle va pouvoir remettre. Dans tous les cas, toutes les marges de manœuvre seront utilisées en matière d'emploi pour assurer que les conditions d'encadrement ne se dégradent pas par rapport à l'an dernier.

Le président rappelle que cette problématique va concerner l'ensemble des établissements et n'est pas spécifique à Lille.

Jean-Louis BERGEZ (représentant de la rectrice), concernant les moyens alloués par l'Etat à l'enseignement supérieur et la recherche, indique que la LPPR représente 25 milliards d'euros sur 10 ans. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont donc pas complètement oubliés par le gouvernement actuel.

Sur la problématique du ratio Dizambourg, il relate que la situation financière d'un établissement est examinée en fonction de plusieurs indicateurs. Il souligne qu'en l'occurrence, il n'y a pas de dégradation d'autres indicateurs même si l'augmentation du fonds de roulement est elle aussi particulièrement conjoncturelle, de même que la trésorerie.

Il explique que l'enjeu de ce ratio est de déterminer si l'établissement a ou non des marges de manœuvres. Il expose que plus il est élevé, plus l'établissement manque de marge de manœuvre et donc plus l'établissement est restreint dans ses capacités.

Il rappelle qu'au compte financier 2018, le ratio était à 84% et que sur un temps un peu plus long, il y a donc une amélioration du ratio de Dizambourg qui est tangent aux 83%.

Sophie TISON (Synergies), concernant les tableaux du budget rectificatif, mentionne qu'un tableau montre que 111 sorties sont prévues en ETP sur la période 2020 pour les enseignants chercheurs et enseignants permanents. Elle ajoute que la direction prévoit des entrées qui sont censées compenser les sorties de l'année dernière. Elle estime que la prévision de 50 est assez faible.

Ryan L'EVEILLE s'indigne des éléments de langage utilisés par l'académie concernant la loi de programmation de la recherche. Il considère que le débat au CNESER a eu lieu à marche forcée. Il regrette le désengagement de l'Etat depuis des années. Il y a deux options selon lui : soit l'université est défaitiste, soit elle va chercher de l'argent dans le secteur privé. Il souligne que c'est déjà ce que l'université est obligée de faire. Il demande si cela signifie que l'université accepte ce désengagement. Il s'interroge sur ce que cela signifie en tant qu'universitaires et Conseil d'Administration politique : n'est-il pas possible d'écrire une motion, de faire bouger les choses et de ne pas accepter ce désengagement de façon si simple ?

Il estime que cette motion ne demande pas beaucoup au Président s'il est d'accord sur le fait que l'Etat devrait s'engager dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Nicolas POSTEL rappelle que le conseil d'administration ne vote pas un budget mais une lettre de cadrage. Il explique qu'aucune baisse des dotations n'est prévue. Par contre les charges de l'enseignement supérieur augmentent fortement. La question est donc de savoir si la Nation est en état d'augmenter les moyens à mesure des charges mais il n'est à priori pas question de les baisser ou de se désengager.

Jamal EL KHATTABI remet en question la pertinence de l'utilisation d'un ratio à 83 ou 84% pour estimer les difficultés dans une université. Il explique que ce qui compte est la réalité du terrain, ce que vivent les personnels de l'université. Il ajoute que le désengagement de l'Etat ne date pas de cette crise.

Nicolas POSTEL confirme les propos de Jean-Louis BERGEZ. Il estime que le ratio est un outil de pilotage. Il explique que l'idée est de rappeler à l'université qu'elle ne doit pas s'étouffer complètement en saturant la masse salariale sinon elle n'aura plus d'autre marge de manœuvre pour le patrimoine et le fonctionnement

Jérôme FONCEL constate que l'augmentation de la masse salariale ne générera pas forcément une augmentation du ratio. Il indique que certaines masses salariales génèrent de l'activité et ne diminuent pas forcément les marges de manœuvre. Il poursuit en expliquant que sur le maintien de l'emploi et sur le maintien du taux d'encadrement, rien n'est démontré pour le moment. Il est dubitatif et en attente des résultats et conclusions éventuelles des dialogues de gestion. Il affirme être dans l'expectative par rapport à cette lettre de cadrage.

La lettre de cadrage est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-060).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 28

Contre : 6

Abstention : 1

3.2 Echanges autour de la mise en œuvre de l'offre de formation 2020-2024

Le Président propose de passer au point suivant qui est un échange autour de la mise en œuvre de l'offre de formation. Cette dernière a reçu un avis favorable de la CFVU.

Lynne FRANJIE indique que ce dossier a été préparé avec Vincent COCQUEMPOT.

Elle précise que le nombre de mentions soumises à l'accréditation est sensiblement le même que mis en œuvre à la rentrée, c'est à dire 184. Des mentions spécifiques demandées n'ont pas été acceptées par la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et ont dû être transformées.

Elle ajoute que le dossier de mise en place des programmes gradués est abouti. Au total, 18 masters en font partie. Les choix ont été différents selon ces programmes. Parmi ces parcours, 4 sont des parcours ERAMSUS +. Ensuite, malgré les difficultés au niveau financier, patrimonial et humain, les composantes de santé d'un côté et celles des 3 autres domaines ont réussi à mettre en œuvre la réforme de santé. Il y aura à la fois le PASS (parcours d'accès spécifique aux études de santé) et des options de santé dans les licences. Un grand nombre de discipline se sont engagés en PASS et en LASS. Elle précise que Valenciennes travaille avec Lille sur ce dossier et que ces formations suscitent beaucoup d'engouement.

Elle explique que sur le cadrage pédagogique et le cadrage financier, la direction a souhaité être dans une logique d'accompagnement avec les composantes. Elle souligne que la logique est de les accompagner et la démarche proposée est l'évaluation formative.

Elle poursuit en soutenant que les documents montrent aussi les axes travaillés : la déclinaison des diplômes en compétences, la prise en compte des éléments pédagogiques du cadrage et la soutenabilité de l'offre de formation. Elle rappelle qu'il y a eu de nombreuses rencontres avec les composantes.

Elle affirme que sur la question de la soutenabilité financière, l'université est largement dans les clous. Le coût prévisionnel de ce qui est saisi dans les maquettes fait apparaître à peu près +10% entre 2018/19 et 2020/24. Toutefois, elle explique que cette comparaison est à nuancer. L'enveloppe comprend ce qui est saisi actuellement or dans certains cas, les composantes ont saisi par exemple des groupes théoriques qu'elles ne mettront pas en œuvre tels quels à la rentrée. De plus, de nouvelles formations se mettent en place : la réforme du 1^e cycle et les programmes gradués vont entraîner un coût réel. Ces chiffres sont simplement indicatifs. Un outil de gestion et de pilotage de l'offre de formation permet d'avoir très finement le détail des maquettes.

Elle indique qu'un travail est réalisé sur l'élaboration de modèle théorique. Il s'agit de l'outil utilisé comme indicateur pour la convergence en termes de taux d'encadrement et d'enveloppe. Ces modèles théoriques sont un indicateur quantitatif qui est encore couplé aux indicateurs qualitatifs qui sont ceux des objectifs stratégiques. Elle ajoute que la direction commence aussi en lien avec la DAF à faire un travail en reprenant la masse salariale qui est aujourd'hui attribuée à chaque composante en tenant compte des équivalents horaires. Elle explique qu'un élément parlant émerge, qui est le nombre d'heures équivalent TD par masse salariale. Cela permet aussi de voir dans les éléments de comparaison des composantes, celles qui dépendent beaucoup de la masse salariale de l'établissement et celles qui ont un apport en ressources propres assez important. Le nombre d'étudiants et d'heures alloués sont des indicateurs importants mais l'apport en ressources propres en est un aussi. Dans les étapes qu'il reste à mener, on trouve le travail sur le modèle économique lié par exemple à la formation continue et à la prise en compte des ressources propres dans le calcul des enveloppes des composantes.

Ryan L'EVEILLE souhaiterait que la direction communique des déclinaisons concrètes en termes de logistique : comment les blocs de compétences et de connaissances et le ratio CM/TD impacteront la vie des étudiants ? Est-ce qu'il aura une baisse du nombre d'heures d'enseignement ? La question des blocs de connaissances et compétences va-t-elle impacter celle de la compensation et des rattrapages ?

Lynne FRANJIE indique que le cadrage initial financier n'a pas entraîné de baisse de volume horaire des formations.

Pour les ratios des CM/TD, elle explique que les recommandations sont de 30% CM et 70% TD en licence et 50-50% en master. Elle ajoute que ces ratios ne sont pas systématiquement respectés parce que le nombre d'étudiants ne le permet pas toujours. Le but est de favoriser au maximum le travail en petit groupe.

Sur les blocs de connaissances et de compétences, elle indique qu'il s'agit d'une exigence réglementaire. Elle expose que les maquettes sont structurées en blocs de compétences et de connaissances mais que dans certains cas, ce bloc est en fait une UE. Elle indique que 50% des formations ont des blocs réellement constitués d'ensembles de connaissances et de compétences cohérents.

Elle explique que le souhait de la direction était que les équipes pédagogiques aient la liberté de construire ces blocs de manière cohérente avec leur projet de formation. Elle précise qu'il n'y a pas un nombre de blocs de compétences et de connaissances maximum ou minimum ni une taille d'ECTS.

Elle poursuit en ajoutant que le règlement des études a été voté le 18 juin en CFVU. Elle souligne que l'évaluation se fait à l'échelle du bloc de compétences et de connaissances. La compensation se fait au sein d'une UE, au sein du bloc de compétences et de connaissances. La compensation ne se fait pas entre blocs de compétences et de connaissances.

Jérôme FONCEL regrette, sur la manière dont cette offre a été construite et sur l'accompagnement des composantes, l'absence d'un cadrage financier plus fort au début. Il explique que certains directeurs de composantes avaient réclamé un H sur E de manière à avoir une offre qui soit d'emblée soutenable. La soutenabilité reste à démontrer puisqu'il y a une augmentation des coûts de 10%, même s'il a été indiqué que

cela serait probablement revu à la baisse. La crainte est d'avoir des ajustements importants à faire qui peuvent avoir un impact sur les dialogues pour les emplois et les taux d'encadrement.

Il ajoute que dès le début de la mandature, des réclamations ont été faites pour harmoniser les pratiques pédagogiques et les coûts associés, et pour identifier les besoins nécessaires pour mener à bien nos missions. Il rappelle que la direction a indiqué que l'université n'avait pas les moyens et qu'il y avait beaucoup d'hétérogénéité dans tous les outils de pilotage. Il explique que cela aurait donc dû être un objectif majeur de la direction de l'université que de développer un système d'information sur les ressources afin de mieux accompagner les composantes. Il souhaiterait que la direction s'explique sur les ressources mises en œuvre pour doter l'université d'un outil de pilotage performant.

Il relate qu'à Grenoble, un outil intègre la gestion des maquettes, les services des enseignants, la constitution des EDT, le taux d'occupation des salles et la gestion des heures complémentaires. Il se demande si l'université de Lille n'avait pas comme objectif de se doter de cet outil ?

Il poursuit en expliquant qu'il faudrait expliquer aux conseillers qui le souhaitent comment fonctionne REFORMATION et ce qu'ils peuvent en tirer.

Il estime que les taux d'encadrement sont en général mal calculés par construction parce qu'il y a une porosité importante que ce soit entrante ou sortante dans les formations. Parfois, le taux encadrement est faux parce que des milliers d'heures sont faites à l'extérieure. L'inverse peut exister également. Il juge que la mesure des taux d'encadrement est donc délicate d'autant plus que l'interdisciplinarité se développe. Il pense qu'il faudrait des taux par composante mais aussi par projet.

Il rappelle que dans la lettre du contrat de site, un objectif est de développer des indicateurs transversaux. Il se demande s'il existe des projets précis sur des taux d'encadrement par projet et non pas par composante pour affiner l'adéquation entre nos besoins et les emplois proposés par la direction.

Enfin, il s'étonne que, concernant les programmes gradués, certains choix n'aient pas été justifiés auprès des directeurs de masters.

Lynne FRANJIE, sur la question des outils de pilotage et des délais, explique qu'il a été très difficile de mettre en œuvre une offre de formation dans un établissement en construction et en pleine fusion. Toutefois, elle soutient que la direction a mis l'accent sur développement des outils de pilotage. Elle souligne qu'il s'agit du résultat d'un travail de 4 ans de pilotage politique et de mise en œuvre par les directions et sur des éléments très pointus nécessitant des compétences difficiles à trouver. Elle précise qu'un outil maison a été développé : le référentiel des formations. Ce dernier se veut au cœur du SIFTLV et gère la communication sur les maquettes de formation et recueille les modalités de contrôle de connaissance. Il est désormais interopérable avec apogée pour éviter les doubles saisies et pour gérer les cursus des étudiants. Il est aussi en voie de devenir interopérable avec l'outil OSE qui se déploie l'année prochaine pour la gestion des services. Elle ajoute que l'outil, mis en œuvre à l'université de Grenoble, a commencé à être déployé en 2014.

Concernant les indicateurs pour calculer le coût d'une offre de formation, elle précise qu'ils ne sont pas faciles à trouver. Elle explique que le H sur E est très réducteur et très simplificateur par rapport à la diversité des situations même s'il est parfois utilisé. Elle ajoute que sur l'offre, il est possible de donner l'ensemble des heures de TD mises en œuvre à l'échelle d'une année, d'un parcours, d'une mention, d'un département, d'une composante et d'un champ.

Elle souligne les efforts des équipes administratives et pédagogiques et souligne que les outils complets du SI formation interopérables seront disponibles fin 2022.

Nicolas POSTEL appuie les propos de Lynne FRANJIE. Il explique que la direction de l'université a la volonté de développer une culture commune du pilotage. Il soutient l'idée que la direction et chacune de composantes doivent disposer des mêmes outils. Il relate que pilotage doit être fait au plus près du terrain et que les choix doivent s'opérer avec une vision commune. Il souligne également la difficulté à mettre en place ces éléments de partage.

Jamal EL KHATTABI remercie la direction pour le travail et les documents fournis. Sur le nombre d'heures, il demande confirmation du fait qu'un ECTS correspond désormais à 9 ou à 8 heures contre 10 heures auparavant.

Il revient sur l'importance du règlement des études. Il estime que la direction doit, pour remettre les choses au clair, se référer uniquement au règlement des études.

Il interpelle le conseil au sujet d'une motion de la part du département génie civil qui serait restée sans réponse. Cette motion est en lien avec l'offre de formation et concernent les besoins en personnels. Il explique qu'un problème d'effectif se fait sentir au sein du département génie civil.

Lynne FRANJIE précise que les volumes horaires encadrés ont été construits sur la base d'ECTS heures. En sciences et technologie, l'ECTS correspond à 9h avec des possibilités de modulation. Elle ajoute que dans le cadrage d'ex Lille 1, c'était une moyenne entre 8 et 10 heures et que les termes du cadrage sont restés les mêmes avec des différences de formulation.

Elle expose que le règlement d'étude de l'université de Lille a été voté le 18 juin et que les composantes déclinent actuellement leurs règlements spécifiques qui seront votés le 24 septembre et le 8 octobre en CFVU. Elle indique que celui de l'université Lille fait 35 pages, il est détaillé mais il y a un socle commun et des spécificités par composante.

Le président propose de discuter de la motion après le conseil d'administration car ce sujet s'éloigne de l'ordre du jour.

Moulay-Driss BENCHIBOUN, rappelle qu'une réforme du DUT va avoir lieu avec le BUT (bachelor universitaire de technologie). La mise en œuvre est prévue au 1er septembre 2021. Il pense qu'il faut l'intégrer dans l'offre de formation et dans les négociations avec le ministère car cela exige certainement des moyens supplémentaires.

Lynne FRANJIE explique que ce qui a été voté sont les maquettes 2020/21 et que l'offre vit pendant 5 ans. Elle précise que sur les BUT, un passage de l'accréditation est prévu en novembre et qu'il faut contacter les directions de composante des trois IUT pour faire un point ensemble. Le BUT doit être affiché sur PARCOURSUP en novembre/décembre. Elle ajoute qu'il convient de discuter de sa mise en œuvre et de son impact sur les licences professionnelles. Un chantier global à l'échelle de l'établissement devra aussi être mené pour 2021 sur les licences professionnelles.

3.3 Débat autour du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Lionel MONTAGNE (vice-président recherche) rappelle qu'un document avait été produit et remonté dans le cadre de groupes de travail. Ces groupes de travail avaient produit des rapports aux alentours d'octobre et les 1ers résultats ont été communiqués.

Il explique que la LPPR est une loi de programmation essentiellement budgétaire. Son but est un financement sur 25 milliards d'euros d'ici 2030 qui devraient faire passer l'effort de recherche globalement à 3% du PIB. Cette loi est centrée essentiellement sur deux programmes : le programme 150 (les formations supérieures et les recherches scientifiques) et le 172 qui correspond aux appels à projets.

Dans le tableau présenté, ce qui est en rouge correspond aux points saillants et le vert aux points pour lesquels les groupes de travail avaient remonté des attentes issues de la commission recherche et des unités de recherche.

Dans le titre 2 de projet LPPR, un article porte sur les carrières scientifiques. Il est proposé que les recrutements des enseignants chercheurs se fassent avec un niveau de salaire minimum et avec une dotation de démarrage. De plus, il y aurait une augmentation du nombre d'ingénieurs techniciens en accompagnement des unités de recherche.

Il est proposé ensuite des voies de recrutement des chercheurs sur contrat avant titularisation. Cela suscite beaucoup de préoccupations et c'est un article qui a été refusé au CNESER malgré la proposition de la ministre d'adosser ces recrutements à des affichages de recrutement supplémentaires d'enseignants chercheurs.

Sur les contrats doctoraux, de fortes attentes avaient été exprimées et elles ont été relativement bien entendues. Il est prévu la revalorisation du montant des contrats doctoraux de l'ordre de 20%, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux, notamment dans les domaines SHS, de manière à ce que tous les doctorants puissent être financés et l'augmentation du nombre de CIFR.

Ensuite le dernier article porte sur l'introduction des CDI de projet. L'université n'avait pas exprimé d'attente particulière sur cette question. Cela a été rejeté au CNESER.

Le Titre 3 du projet de loi concerne les financements de la recherche. Un gros effort est prévu sur l'ANR concernant les appels à projet. Une très forte attente a été exprimée par les collègues à la fois des unités de recherche et de la commission recherche sur le fait que le taux de succès de 15% pour les appels à projets de l'ANR était aberrant. Il y a également la volonté de maintenir des appels blancs (non-thématiques). Enfin, un effort est prévu pour maintenir à niveau les équipements et infrastructures de recherche. C'est important car l'université est dotée d'équipements de très haut niveau et la question de leur pérennité est importante.

Le titre 4 porte sur la relation avec l'économie. Un point est intéressant et inattendu : le 1% adossé à la relation entre la science et les médias. Par ailleurs, il y a un certain nombre d'actions envisagées comme les pôles universitaires d'innovation. L'idée est de créer des pôles de manière à ce que l'offre de valorisation et d'innovation soit intégrée à l'échelle des sites pour être visible vis à vis des partenariats. Il faut aussi noter un soutien important aux plateformes technologiques.

Sur le titre 5, des aspects sont développés sur la simplification du fonctionnement notamment des unités de recherche. L'université de Lille a exprimé peu de choses là-dessus. Il avait été notamment mentionné un comité territorial pour la recherche en santé.

Sur la dernière diapositive sont présentées quelques réflexions partagées au niveau de la CPU dans le réseau des vice-présidents de la recherche. Cela reflète assez bien la situation telle qu'on a pu échanger avec la commission recherche de l'université. Premièrement, les chaires professeurs juniors peuvent être intéressantes pour répondre à une certaine attractivité internationale mais il est craint qu'elles créent plus de difficultés que cela n'en résout. Ensuite un gros problème structurel est remarqué concernant le taux d'encadrement des étudiants : l'université de Lille est très largement sous dotée et la LPPR ne résoudra pas le problème.

Sur la question du préciput ANR, il y a une inquiétude parce qu'il n'est pas précisé comment il reviendra aux établissements et en particulier aux établissements hébergeurs.

Enfin sur les modes d'attribution des moyens, quelques réserves ont été remontées parce qu'il y a un projet d'augmenter les thèses mais cela rentrerait dans la DGF des établissements. Si ce n'est pas fléché, cette mesure pourrait être noyée dans les budgets des établissements.

Le Président remercie Lionel Montagne. Il indique que la ministre est intervenue ce matin à la CPU et qu'elle a rappelé que cette loi était avant tout budgétaire avec la vocation d'injecter des sommes importantes notamment dans la recherche. Sur le budget 2021, elle a annoncé une enveloppe supérieure de 121 millions. Elle a également affirmé qu'il n'y aurait plus de recrutement à moins du SMIC et qu'il y aurait un « *lissage des pieds de corps* » (c'est-à-dire que les enseignants recrutés maîtres de conférence l'année dernière par exemple ne gagneront pas moins que ceux recrutés l'année d'après). 90 millions d'euros iront dans la revalorisation des salaires. Le nombre de contrats doctoraux augmentera de 20%, l'objectif étant qu'à terme il n'y ait plus de contrat sans financement. Elle a enfin évoqué une augmentation de 1000 euros par an par maître de conférences et 500 euros par PR.

Zacharie SADEK (Inter'Asso) remercie pour la présentation car cette loi est compliquée à décortiquer. Il lit une déclaration au nom des élus INTERASSO « A propos du projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la

Recherche, « Inter'Asso : Ton réseau étudiant » se réjouit de la volonté de placer le financement de l'ESR (universités, laboratoires, unités de recherche...) au cœur des préoccupations et de l'action publique, par la décision de porter à 3% du Produit Intérieur Brut (contre 2,27% actuellement) les dépenses en matière de recherche et d'innovation (*article 1*), et par l'augmentation progressive du budget sur les dix prochaines années (*article 2*). Nous formulons le vœu que l'actualisation prévue en 2023, soit après l'élection du Président de la République et les élections législatives, ne contreviendra pas à l'objectif cité précédemment, notamment du fait que les financements les plus conséquents seraient versés à la fin de la décennie.

Cependant, nous relevons quelques points de vigilance :

- La question de la création du contrat scientifique à durée indéterminée mais qui s'achève à l'issue du projet ou des opérations de recherche (*article 5*). Même si cela doit permettre de recruter un pool restreint de personnes motivées pour travailler sur un projet spécifique, il faut veiller à ne pas opérer à un remplacement généralisé des titulaires de la fonction publique par ce type de contrat.
- Au sujet de la création de la chaire de Professeur Junior (*article 3*), cette dernière permettrait d'acquérir sur la durée un haut niveau de compétences car ils seraient recrutés sur une durée de 3 à 6 ans, avec pour objectif final d'être titularisés (= octroi du statut de fonctionnaire). Cependant, cela constituera une mise en concurrence des jeunes chercheurs entre eux et avec la communauté scientifique, d'autant plus que ces derniers n'auront pas l'assurance d'être titularisés. La création des différents contrats doctoraux (*article 4*) pose le même souci, en rendant plus longue et complexe la titularisation.
- Au sujet du séjour de recherche pour les doctorants et les chercheurs étrangers (*article 6*), nous nous interrogeons au sujet de la nécessité pour ces derniers d'obtenir un financement strictement en provenance d'un organisme public étranger ou du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, alors qu'aujourd'hui les écoles doctorales ou d'autres institutions publiques nationales financent ces projets de recherche. Cette disposition est compréhensible pour les docteurs diplômés, dont le contrat ne peut dépasser 1 an et qui semblent donc être destinés à des projets collaboratifs courts, l'équipe française étant alors seulement un court "passage" dans le cadre du projet commencé ailleurs. Elle est moins compréhensible pour les doctorants.
- Nous exprimons également quelques inquiétudes sur les relations entre le monde de l'Enseignement Supérieur Public et les partenaires privés, notamment de par l'élargissement des dispositions de la Loi Allègre de 1999 qui permet aux fonctionnaires de participer à des entreprises privées, en dehors du cadre des travaux de recherche et d'enseignement réalisés dans leur fonction publique (*article 12*), ou de par l'autorisation du cumul des activités et des salaires (*article 13*). Cependant, il convient de rappeler qu'au niveau national ou au niveau universitaire lillois, nous nous devons de continuer les collaborations avec les partenaires privés afin d'éviter une fuite de cerveaux et faire en sorte que notre site continue d'être compétitif.
- Sur la forme, nous relevons le caractère trop global du projet de loi car les articles 16 à 23 couvrent des sujets en inadéquation avec la programmation de la recherche au sens propre, comme la ratification de l'ordonnance sur l'EPE, la dissolution de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France... De la même manière, beaucoup de points dans ces articles font l'objet d'ordonnances (*le Gouvernement est habilité par le Parlement à rédiger des dispositions législatives, qui sont appliquées dès leur parution et qui sont approuvées ultérieurement par le Parlement*) ou de décrets pris en Conseil d'Etat, ce qui laisse beaucoup de flous sur l'application véritable de ce projet de loi.

D'ici son adoption définitive, le projet de LPPR va être amené à évoluer. Même si les objectifs financiers sont positifs, beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes restent présentes, et il convient d'apporter et de nourrir les discussions, au niveau local et au niveau national, afin de sécuriser au mieux possible les carrières et prémunir les doctorants de la précarité. »

Quel impact peut avoir l'université de Lille ? Comment les contributions vont-elles être remontées pour faire en sorte d'actionner certains leviers ?

Le Président remercie pour la contribution. L'impact sur l'université de Lille a été exprimé par Lionel MONTAGNE. Un président a une obligation de réserve. Mais cette loi est plutôt en faveur des universités de

recherche et doit permettre de dynamiser l'université. Cependant, le diable se cache dans les détails. Il y a probablement des subtilités dans cette loi sur lesquelles il faut être vigilant.

Lionel MONTAGNE rappelle que le choix a été fait de rédiger une réponse collective mais que rien n'empêche de faire remonter d'autres contributions.

Ryan L'EVEILLE estime que ce projet de loi est complexe. L'UNEF a fait une analyse assez complète. Il conserve une logique de transformation et de régularisation des dépenses importantes, notamment en étant plus contraignant envers les établissements et diverses structures en imposant de respecter des consignes en matière de gestion des ressources humaines, au travers de bonus de financement. Pour autant, les financements publics restent insuffisants et les propositions visent à permettre plus de participation du secteur privé via la recherche partenariale et les donations. En parallèle l'Etat surfinance en fonction des résultats des établissements et pousse à faire de la recherche intensive. Il crée donc une recherche à deux vitesses et tend même à faire disparaître la recherche la moins lucrative et la moins performante. La quasi-totalité de la LPPR va dans le sens d'une mise en concurrence des établissements et du conditionnement du financement des différents opérateurs de la recherche à un impératif de résultat. De plus, les décisions sont éloignées de l'enseignement supérieur et de la recherche au profit du 1^{er} Ministre ce qui éloigne la centrale des décisions politique du champ de l'enseignement supérieur et de la recherche et laisse le champ libre aux entreprises tout en retirant du pouvoir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour décider des politiques de recherche.

L'ANR se verra confier l'ensemble des appels à projet et appliquera directement la politique du gouvernement. Ainsi, le HCERES sera là pour évaluer la performance des opérateurs et des enseignants et enseignantes chercheurs et chercheuses, ce qui conditionnera le financement.

En plus des choix politiques concernant la recherche, la précarisation est organisée. Certes le financement prévu pour les doctorants et les post-doctorants augmente, mais la création des tenures tracks et du CDI de projet pour les post-doctorants rend instable sur un temps plus long leur situation. De plus, le tenure track de 5 à 7 ans à finalité de titularisation risque également de diminuer le nombre de maître de conférence et donc de titulaires à l'université si l'on prend en compte la fusion des maîtres de conférence et des professeurs d'université, ce qui favoriserait notamment le recours aux contractuels, ce que l'UNEF ne souhaite pas.

L'UNEF revendique un statut particulier et la contractualisation de tous les doctorants et de toutes les doctorantes. Il faudra se battre puisque ce qui risque de se mettre en place est bien l'augmentation du nombre de contrats doctoraux mais l'interdiction des doctorants non financés. Sur l'insertion professionnelle, plusieurs choses sont également à noter. Un effort est fait sur l'insertion professionnelle et l'augmentation des contrats CIFRE, doublés sur 10 ans. Mais il faudra imposer à l'ensemble des entreprises qui bénéficient du crédit d'impôt recherche de donner ces contrats-là à des jeunes.

Un autre point positif est la mise en place d'un parcours spécifiques aux doctorants et doctorantes pour accéder à la haute fonction publique pour les titulaires d'une thèse. En revanche, si les groupes de travail ont invité à permettre de déroger aux trois ans du doctorat, rien ne dit si le financement sera reconduit automatiquement et si la personne pourra finir sa thèse même dans le cas où il y aurait l'interdiction de commencer un doctorat sans financement. Ensuite, il faut souligner que les montants proposés par les groupes de travail sont largement insuffisants par rapport aux revendications portées par l'UNEF. Il pourrait y avoir un investissement de 3,6 milliards d'euros. Macron en annonce quelques milliards mais programmés sur 10 ans or l'UNEF demande 1 milliard par an pendant 10 ans pour la recherche. La LPPR est une demande de l'intersyndical et de l'UNEF afin de prévoir un réel plan de financement pendant dix ans. L'UNEF n'est pas contre la LPPR mais veut qu'elle corresponde à ses revendications avec un investissement deux fois supérieur à celui annoncé par le Président de la République

Le Président remercie pour la contribution.

Jérôme FONCEL se rappelle qu'il avait été question, dans les avants projets et rapports diffusés, que le fonctionnement des composantes s'aligne sur celui des facultés de médecine concernant la liberté dans les

services. Un accord entre le doyen et l'enseignant chercheur permettait une modulation accrue des services. Qu'en est-il ? Cela a disparu ?

Lionel MONTAGNE et **Georgette DAL** confirment que cette disposition a disparu.

Jamal EL KHATTABI note que dans toutes les réformes il y a des choses biens. Aucun ministre n'amènera une réforme où tout est à jeter. Le problème est de savoir quel est l'objectif de la réforme. Le ministre n'est pas une personne, il appartient à un groupe politique, à une orientation politique et il a donc un objectif derrière la loi.

Atteindre un investissement de 3% du PIB dans la recherche est une revendication des syndicats depuis longtemps. Mais pour atteindre ces 3%, l'Etat va enlever de l'investissement quelque part : au dépens de quoi ? Par ailleurs, il y a des demandes de postes mais sur la question structurelle et le taux d'encadrement, rien n'est dit. Pourtant, les postes sont à la fois d'enseignement et de recherche, ils doivent subvenir à ces 2 besoins.

Dernier point, si l'ANR prend plus de poids alors tout passera par projet, y compris les financements pérennes. Les équipes futures vont se fatiguer et seront toujours dans le stress pour trouver des moyens de fonctionnement.

Lionel MONTAGNE indique que l'attente des groupes de travail est surtout d'avoir des taux de succès à l'ANR qui restent raisonnables. 15%, ce n'est pas assez. Sur les tenure tracks, la méthode n'est pas la meilleure mais il y a quand même un besoin. A l'échelle de l'université de Lille, des financements via l'I Site et la région ont été reçus pour intégrer des brexiteurs. Désormais, il faut des outils pour les stabiliser.

Benoît RUCKEBUSCH exprime sa déception face à un débat qui arrive tardivement à l'université de Lille. Le texte est passé au CNESER dans des conditions démocratiques désolantes et aujourd'hui, le lobbying de la CPU va intervenir en dehors de tout débat démocratique universitaire. C'est navrant. Le texte est simplement un outil de précarisation pour la recherche. Au niveau du financement, il n'y a rien de concret puisqu'à partir de 2022 tout sera remis en cause. D'autant plus que d'ici quelques mois, l'Etat pourra tout justifier par l'existence de la crise. Enfin, le poids de l'ANR va encore plus complexifier les financements au niveau des laboratoires. Il n'y a rien à sauver dans ce texte.

Marie-Christine COPIN estime que c'est une bonne chose que le CNESER ait rejeté le comité territorial de recherche en santé car ce point n'était pas clair. Le CHU était placé au centre mais la recherche en santé étant multiple, cela rajoutait une complexité supplémentaire. Ensuite il faudra être vigilant : la loi parle de refonte du statut HU sans aucune autre précision. Des textes vont suivre et auront leur importance. Une baisse d'attractivité phénoménale du statut HU est aujourd'hui enregistrée, ce qui pose un réel problème dans les hôpitaux pour la formation des médecins.

Sophie TISON remercie Lionel MONTAGNE pour la synthèse. Elle note que la présence dans le texte d'une loi dédiée à la recherche de certains articles, par exemple sur la délivrance de diplômes, est surprenante.

Lionel MONTAGNE confirme que le texte fait un peu office de boîte à outil. Son sens se précisera avec les ordonnances.

4. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

4.1 En matière financière

4.1.2 Politique d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année 2020/2021 (délibération)

Le Président explique que l'université a décidé de ne pas mettre en place les frais différenciés en septembre. L'arrêté du Conseil d'Etat est intervenu après l'envoi de l'ordre du jour et il a fallu modifier le projet de délibération devenu obsolète.

Marie-Dominique SAVINA rappelle que le Conseil d'Etat a rendu sa décision le 1^{er} juillet. La direction avait besoin d'une décision du conseil d'administration notamment pour que l'agent comptable puisse gérer les inscriptions. Elle explique que les circonstances exceptionnelles n'ont permis ni la tenue des instances et du débat ni la réintroduction de ce qui avait été décidé au conseil d'administration et voté au conseil académique en 2019. De ce fait et à titre transitoire, il est proposé que le conseil d'administration autorise l'exonération partielle pour l'année universitaire 2020/21 des usagers mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019, de façon à ce que les étudiants extracommunautaires paient les mêmes droits que les étudiants communautaires.

Ryan L'EVEILLE estime qu'il faut avoir une analyse de la réécriture de la décision du Conseil constitutionnel par le Conseil d'Etat. Il trouve dangereux de définir 3770 euros comme une somme modique. Il déplore que la décision du Conseil constitutionnel aille dans le sens des capacités financières des étudiants et non dans le sens de la formation. Il affirme que cette décision est également dangereuse pour les étudiants nationaux. Il pense qu'une telle mesure pourrait également être prise pour ces derniers. Il loue la décision de l'université de ne pas appliquer cette disposition cette année. Il se demande si les étudiants internationaux devront payer l'année prochaine ou s'ils ne paieront pas pendant tout le cycle.

Le Président propose de ne pas avancer un débat qui aura lieu en octobre. Il précise qu'aujourd'hui, le conseil d'administration s'accorde pour ne pas différencier les frais et qu'il sera défini rapidement ce qui s'appliquera pour l'année 2021.

Zacharie SADEK félicite le conseil d'administration pour la décision qu'il va prendre. Il estime qu'il faut se poser la question de la réalité et de la pertinence de faire payer des étudiants étrangers plutôt que des étudiants nationaux. Il rappelle que même si l'université exonère cette année, elle devra appliquer cette loi les années suivantes. Il estime qu'un dispositif d'accompagnement social et linguistique pour ces étudiants devrait être mis en place avec les recettes financières qui seront réalisées.

Jamal EL KHATTABI salue le courage politique de la direction d'exonérer dans un contexte difficile.

La politique d'exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-062).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 35

4.2 En matière de ressources humaines

4.2.1 Liste des fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques et prime de charges administratives pour 2020-2021 (délibération)

Nicolas POSTEL indique que ce document est la poursuite de ce qui a été discuté en conseil d'administration restreint sur le PRA PRP. Il traite le cas des collègues qui ne peuvent pas avoir d'heures supplémentaires et pour qui, ces heures sont transformées en prime.

La liste des fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques et prime de charges administratives pour 2020-2021 est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-063).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 30

Contre : 3

Abstention : 2

4.2.2 Forfait mobilités durables (délibération)

Sandrine ROUSSEAU (vice-présidente vie de campus et vie étudiante) expose la décision d'appliquer le forfait mobilité durable à l'université de Lille. Elle explique que Lille est à l'heure actuelle la première et l'unique université à mettre en place une indemnité kilométrique vélo pour les personnels. Cette indemnité correspond à 200 euros par an et se fait sur du déclaratif. Elle n'est pas cumulable avec un remboursement d'abonnement Transpole. Cette indemnité a été modifiée dans la loi à la suite du COVID. La direction propose d'appliquer le nouveau forfait mobilité durable qui consiste à élargir cette indemnité à du covoiturage. Elle se fait également sur du déclaratif et l'université a la possibilité de contrôler.

Georgette DAL précise que, pour bénéficier de l'indemnité covoiturage, il est possible de covoiturer avec d'autres personnes que des collègues de l'université de Lille.

Benoît RUCKEBUSCH pensait que ce forfait était cumulable, avec le TER par exemple.

Sandrine ROUSSEAU confirme que ce forfait est cumulable avec le TER mais pas avec Transpole puisqu'il n'est pas possible de mettre son vélo dans les rames de métro. C'est la loi qui impose cela.

Marie-Dominique SAVINA explique que l'université avait mis en place une indemnité plus souple qui a été restreinte avec le décret.

Jamal EL KHATTABI pensait que l'indemnité était de 0,25 euro par kilomètre. Il se questionne sur l'apport de l'Etat.

Sandrine ROUSSEAU indique qu'il n'y a pas de modification du plafond. Cela a toujours été 200 euros.

Le forfait mobilités durables est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-064).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

4.3 En matière réglementaire et institutionnelle

4.3.1 Approbation de la révision des statuts du SUAPS

Marie-Dominique SAVINA indique que les documents préparatoires envoyés aux conseillers contiennent les statuts du SUAPS qui ont été revus. Il y a eu un avis favorable de la commission des statuts le 18 mai, l'adoption par le conseil des sports le 5 juin et un avis favorable du comité technique le 24 juin. Ces statuts ont permis de se mettre en conformité avec le décret.

Gilles TOULEMONDE (SynergieS) remarque qu'il est indiqué que trois personnes représentants des personnels BIATSS sont élus à la majorité simple au scrutin uninominal à un tour et qu'il y a 5 représentants d'enseignants en éducation physique élus au suffrage de liste à un tour à la représentation proportionnelle. Cependant, il n'est pas écrit par qui ils sont élus ni si les listes peuvent être complètes ou non. Il propose de préciser cela pour éviter une ambiguïté.

Il poursuit en soulignant que rien n'est dit sur le développement du sport pour les personnels dans les statuts du SUAPS.

Enfin, il note une contradiction. Il est d'abord dit que le SUAPS participe à la gestion des installations sportives « au titre des créneaux qui lui sont dévolus ». Il est également évoqué les conventions que l'université peut passer pour permettre l'accès aux installations sportives. Il explique que cela lui semble incohérent car cela signifie que le SUAPS peut conventionner pour l'université avec d'autres pour leur attribuer des créneaux alors qu'il n'est pas lui-même destinataire de ses propres créneaux.

Marie-Dominique SAVINA indique que pour la partie électorale, les listes seront précisées. Elle précise que pour les personnels BIATSS, cela correspond à la totalité des personnels BIATSS de l'université mais pour la partie des professeurs d'éducation physique, cela correspond uniquement à l'assise des professeurs d'éducation physique.

Sur les installations sportives, une gestion tripartite est mise en place permettant de traiter les problématiques d'usage des locaux entre les services utilisateurs et les associations, dans le cadre ou non de la valorisation. Un conseil de gestion permet d'affecter les créneaux. Le SUAPS a la capacité d'attribuer des créneaux sur ces propres créneaux.

La révision des statuts du SUAPS est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-066).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 5

4.4 Acceptation de dons et legs

4.4.1 SCA Ausspar (Gestes qui sauvent) (délibération)

Marie-Dominique SAVINA indique que c'est une convention de don entre la faculté de médecine et la société Ausspar qui permet de pouvoir contribuer au financement de prévention dans le cadre du service sanitaire.

La convention d'acceptation de dons entre l'université de Lille et SCA Ausspar est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-067).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 35

4.5 Attribution de subventions

4.5.1 Sur initiative des composantes

4.5.1.1 Faculté des sciences et technologies : association MIAGE (délibération)

Marie-Dominique SAVINA indique que les conseillers ont reçu un dossier sur l'association MIAGE avec les différentes activités de cette association. Elle précise qu'il y a une demande de subvention d'un montant de 2 100 euros au titre de la faculté des sciences et technologie pour cette association MIAGE.

Jamal EL KHATTABI se demande si l'université doit cautionner certaines activités telles que les soirées de cohésion organisées dans les bars.

Marie-Dominique SAVINA pointe qu'il est noté « activité de cohésion » et que l'expression est entendable.

Le Président remercie Jamal EL KHATTABI pour son intervention. Il propose d'associer à la décision des recommandations en rappelant la charte.

Etienne FARVAQUE note que l'université a fait énormément de progrès sur la question avec des bilans, des justificatifs. Il trouve que c'est une bonne chose d'assortir les décisions de la charte. Par ailleurs, il précise que des projets sont en cours sur la lutte contre l'alcoolisme.

L'attribution d'une subvention de 2 100 €, sur budget de la FST, à l'association MIAGE est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-068).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

4.5.2 Autres subventions

4.5.2.1 DGDR1 : association Ulysse (délibération)

Marie-Dominique SAVINA expose la demande de subvention de 1 500 euros de l'association Ulysse. Cette dernière permet l'accueil des étudiants internationaux sur le campus de Pont de bois.

L'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Ulysse est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-069).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

4.5.2.2 Subventions à l'association sportive étudiante (ASE) (délibérations)

Christophe VAUTHIER (Président de l'association sportive des étudiants) présente l'association sportive des étudiants de l'université de Lille. C'est une association pour et par les étudiants. Elle est le résultat de la fusion des 3 associations sportives qui s'est faite en mars 2019. Elle accueille 1701 licenciés. Il ajoute que le nombre de licenciés aurait pu augmenter mais toutes les compétitions concernant les championnats de France ont été suspendues.

L'association regroupe 56 enseignants du SUAPS et de la faculté des sports qui sont impliqués historiquement dans l'encadrement de la vie associative de l'université. Cette association organise principalement un grand tournoi en début d'année qui rassemble un maximum d'étudiants recherchant de la convivialité dans la pratique compétitive. C'est un événement rassembleur aux couleurs de l'université. Mais cette association permet également l'accompagnement d'étudiants lors d'animations ponctuelles organisées le jeudi après-midi dans la région en relation avec la FFSU.

Cette association accompagne et favorise l'accès des étudiants aux compétitions sportives universitaire de tout niveau, le jeudi après-midi mais aussi en soirée. Elle est composée de 79 équipes engagée en compétition et représente 7 sports collectifs au niveau académique et au niveau national. 26 sports individuels sont pratiqués en compétition pour défendre les couleurs de l'université au niveau français et européen. En 2019, des titres ont été obtenus : champion de France en volley, en tennis, en waterpolo, en savate, en GR, en boxe anglaise et en karaté. Des athlètes se sont qualifiés au championnat d'Europe et les tennismen ont été vis champions d'Europe l'été dernier lors des compétitions ESA. L'association sportive représente 107 sportifs identifiés à haut niveau en 2020 : 64 à la faculté des sports et 43 fréquentant les cours du SUAPS.

L'association avait un budget de 235 958 euros en 2019 qui s'est réduit à 124 575€. Cette baisse s'explique par le fait que toutes les compétitions nationales et internationales n'ont pas pu avoir lieu. Il explique que les dépenses essentielles vont être d'environ 124 575 euros cette année. Il précise la répartition globale : le coût des licences des adhérents représente 75 650 euros, les frais de compétition 14980 euros, l'assurance pour tous les étudiants et les frais auprès d'un commissaire au compte représentent 6000 euros. A cela s'ajoute la transformation de l'emploi d'un salarié en secrétaire administratif gérant les 1700 étudiants inscrits.

Il indique que la subvention demandée à l'université s'élève d'une part à 90 672 euros et d'autre part, à 67 952 euros sur le FSDIE qui sera réajustée aux besoins réels.

Il conclut en précisant qu'au niveau de l'encadrement, 56 enseignants sont investis ce qui représente 1178 heures d'encadrement réalisés pour gérer tous les jeudis les activités proposées aux 1700 étudiants.

Le président remercie pour la présentation. Il explique qu'une grande université comme celle de Lille doit s'adosser à une grande association sportive des étudiants.

Zacharie SADEK se demande si le montant de 90 672 euros porte sur le budget propre de l'université de Lille.

Sandrine ROUSSEAU acquiesce.

Zacharie SADEK relève que le président de l'association a annoncé qu'il y aurait une réévaluation du FSDIE à cause du COVID-19 et qu'il y a eu une baisse des dépenses du fait de l'arrêt de la saison sportive. Il se demande s'il ne faudrait pas renouveler la convention et réécrire la délibération ou s'il faut-il adopter la convention en l'état ?

Christophe VAUTHIER explique que l'association formule une demande au niveau du FSDIE mais que le remboursement FSDIE s'opère à partir d'un ensemble de factures fournies. Actuellement, 11 000 euros de factures sont à fournir et donc le FSDIE ne versera pas l'intégralité de la subvention demandée au départ. Il est demandé de faire une estimation des coûts de frais de déplacement jusqu'au championnat de France qui vont s'opérer. Mais dans la mesure où toutes ces compétitions n'ont pas eu lieu, le budget a été réévalué et seront présentés au FSDIE seulement 11000 euros de frais de déplacement. La différence reste dans les caisses du FSDIE.

Zacharie SADEK remarque que normalement le FSDIE verse l'entièreté de la somme et qu'après un remboursement est fait.

Murielle GARCIN (Vice-présidente activités physiques et sportives) explique que le FSDIE ne verse jamais la totalité de la somme. Il y a seulement un premier versement qui est fait sur justificatif avec facture.

Le président indique que la somme demandée au départ est un plafond. Si elle n'est pas suffisante, il faut repasser devant le conseil d'administration.

Jamal EL KHATTABI s'interroge sur le devenir de ce qui n'a pas été utilisé sur le budget 2019 sur le fonds commun. Il se demande également pourquoi la direction ne finance pas l'association complètement sur les fonds FSDIE ce qui permettrait d'avoir une marge de manœuvre pour autre chose.

Sandrine ROUSSEAU indique que les fonds non utilisés sont reportés d'année en année. Ils sont remis dans le budget FSDIE et CVEC. Elle précise que tout n'est pas financé sur le budget FSDIE parce que le budget est conséquent et que le budget FSDIE est réservé à l'initiative étudiante.

L'attribution d'une subvention du FSDIE de 67 952.05 € à l'ASE est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-070).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

L'attribution d'une subvention de 90 672 € à l'ASE est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-071).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 33

5. Points issus des commissions du conseil académique

5.1 Points issus de la CFVU

5.1.1 Approbation du calendrier universitaire 2020-2021 (délibération)

Gilles TOULEMONDE se demande si la modification du calendrier universitaire n'empêchera pas que les rentrées aient lieu avant.

Lynne FRANJIE confirme que le bornage de l'année reste à partir du 28 août, les possibilités de rentrée sont simplement étendues jusqu'au 3 octobre.

Le calendrier universitaire 2020-2021 est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-072).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 2

5.1.2 Mise en œuvre de la loi ORE : campagne 2020 (délibération)

Lynne FRANJIE indique que comme tous les ans, le nombre de candidatures a été remis à jour pour pouvoir définir les enveloppes par mention à donner aux composantes pour la rémunération de l'étude des dossiers de PARCOURSUP. Ont été ajoutées les formations paramédicales qui à partir de cette année passent sur cette plateforme. Les enveloppes consacrées à la rémunération des BIATSS qui interviennent dans ces formations sont maintenues.

La mise en œuvre de la loi ORE est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-073).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 31

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 2

5.1.3 Tarifs de formation FI-FC-CLIL (délibération)

Lynne FRANJIE expose qu'il y a une reconduction des tarifs au niveau de la formation initiale et des diplômes universitaires de formation et de langue. Il n'y a pas de modification sur le fonds. Il a été voté que les formations du FLE étaient gratuites pour les doctorants, y compris ceux du futur EPE.

Vincent COCQUEMPOT (Vice-président formation continue et alternance) expose ce qui a changé par rapport aux tarifs adoptés l'an dernier. Ce qui a changé est surtout le fait que cette année le conseil d'administration vote les tarifs de l'apprentissage.

Il précise que les années précédentes, il n'y avait pas d'exonération des frais de formation pour les personnes qui bénéficiaient d'un financement. Cependant, avec l'arrivée du compte personnel de formation (CPF), chaque individu a droit à un certain nombre d'euros pour financer sa formation. Il ajoute que cela n'est pas toujours suffisant pour financer l'ensemble de la formation et il y a parfois un reste à charge élevé. Certaines personnes ne voulaient donc pas mobiliser leur CPF pour pouvoir bénéficier d'une exonération. La possibilité d'exonérer partiellement les frais de formation restant quand la personne mobilise son CPF a donc été introduite.

Il ajoute qu'il n'y avait pas d'éléments clairs sur le tarif des formations pour les personnels de l'université accompagnés par la direction des ressources humaines. Le service accompagnement des personnels devait discuter avec chacune des composantes et chacun des services pour fixer un tarif qui convienne. C'était source de discussion inutile puisque ces discussions aboutissaient quasiment toujours à 50% du tarif entreprise. Il explique que c'est donc ce que la direction propose d'établir et que cela convient à la direction des ressources humaines.

Il poursuit en exposant que certains frais de formation correspondent à ce qui est financé par les financeurs dans le cadre de la formation professionnelle au sens large. Il relate que des droits d'inscriptions sont dus par l'individu pour les diplômes nationaux. De ce fait, il y a systématiquement deux lignes et cela est source de confusion. Il explique qu'il sera donc proposé d'inclure dans les tarifs de formation les droits d'inscription.

Il indique qu'il sera désormais possible de payer en plusieurs fois les frais de formation.

Il explique que concernant les tarifs de l'apprentissage, à chaque contrat d'apprentissage est attaché un financement qui est garanti par l'OPCO (opérateur de compétence). Le financement est à hauteur d'un niveau de prise en charge fixé par les branches professionnelles avec l'instance nationale, France compétence. Pour chaque diplôme, il y a 233 tarifs différents et un niveau de prise en charge différent. De l'autre côté, quand l'université fait de l'apprentissage, elle fait un modèle économique de la formation en lien avec le CFA : elle travaille au coût complet les formations. Il y a donc une différence qui apparaît entre le coût complet qui est établi et calculé au niveau de l'université et les niveaux de prise en charge puisqu'il y en a plusieurs. Ces niveaux de prise en charge peuvent être inférieurs ou supérieurs. La loi oblige à fixer des tarifs de formation en apprentissage. Une fois le tarif fixé, il n'est pas possible de réclamer plus. Deux propositions résultent d'une discussion avec les composantes : soit il faut fixer le tarif des formations au niveau de tarif maximal, soit il faut le fixer au regard du coût complet en le majorant de 20%. En réalité, il y a très peu de différence entre le 1^e cas et le 2^e puisque le niveau de prise en charge maximum correspond au coût complet majoré de 20%. Mais ce sont deux logiques différentes et certaines composantes ont préféré la 2^e.

Par ailleurs, si le niveau de prise en charge est inférieur aux tarifs de l'université, il faudrait théoriquement demander un plus à l'entreprise : c'est le reste à charge. Mais appliquer cela reviendrait à avoir peu de contrats d'apprentissage à la rentrée prochaine car les entreprises n'auront pas les moyens de payer. L'université ne va donc pas demander ce reste à charge à l'entreprise mais appliquer le niveau de prise en charge fixé par l'OPCO. C'est une politique tarifaire incitative. Il y a des seuils d'ouverture et de fermeture des formations : il est possible d'ouvrir un groupe dédié apprentissage s'il y a suffisamment de recettes sinon il faut mutualiser avec la formation initiale. Désormais, il est donc possible de faire des groupes mixtes, ce qui n'était pas autorisé précédemment.

Il poursuit en expliquant que l'université a un rôle important à tenir pour soutenir le monde socio-économique. Elle a un rôle à jouer en particulier via la formation professionnelle puisque les alternants travaillent en entreprise et contribuent au développement économique, au développement de l'entreprise et ils se forment en même temps. Les tarifs proposés sont en soutien de la reprise économique de manière à être acteur et à proposer des choses positives vis-à-vis du monde socio-économique.

Par ailleurs, il y a aussi toute une notion de développement de partenariat donc il y a aussi de la négociation sur chacun des contrats de formation continue.

Dernier point, il expose que dans la formation professionnelle beaucoup de choses sont réalisées : offre de formation plus courte mais moins chère, jobdating, salon de la formation continue et de l'alternance, développement de partenariats structurants avec des grosses entreprises, communication très forte vers les acteurs socio-économiques sur la qualité et pertinence de l'offre de formation universitaire.

Le président indique que le débat est essentiellement de CFVU mais souligne qu'il y a un impact budgétaire important.

Jérôme FONCEL constate que le débat n'est pas que de CFVU puisqu'il y a des impacts budgétaires. La problématique des incitations pour les consommateurs (apprenants et entreprises) a été évoquée de même

que les projets d'extension de la formation en alternance et en formation continue. Il se demande ce qu'il en est des incitations pour les producteurs, ceux qui enseignent. L'université rentre dans une nouvelle offre de formation. Le constat aujourd'hui est qu'il est difficile d'assurer les missions de formation initiale. Les collègues rechignent de plus en plus à faire des heures supplémentaires. Ce qui est proposé en formation continue n'est pas inclus dans les services. Il estime que si la formation initiale et la formation continue ne sont pas mutualisées, on ne s'en sortira pas donc les perspectives sont limitées. Les ambitions sont revues à la baisse parce que les moyens manquent pour concilier formation initiale et autres formations. Finalement, est-ce qu'en 'ouvrant les vannes' en termes de personnels, l'université ne serait pas en mesure d'assurer la formation initiale et par là même d'avoir des ambitions plus grandes et réalisables en alternance et en formation continue ?

Vincent COCQUEMPOT confirme que la formation continue ne peut pas se développer en dehors de la formation initiale. Les dispositifs sont toujours conçus en lien avec la formation initiale sous forme de groupes mixtes. La formation professionnelle fait partie des missions de l'université. Il faut bien la cadrer. La formation continue correspond en majorité aux diplômes LMD, à de l'alternance. Il y a aussi des reprises d'étude dans les diplômes.

Il explique que l'offre concernant les diplômes universitaires sera discutée plus tard. Il estime qu'une réflexion est à mener sur le développement de ces diplômes universitaires qui sont une offre différente de l'offre LMD. Le but n'est pas de développer la formation continue à marche forcée. Les fonds de la formation professionnelle peuvent contribuer à recruter des enseignants et vacataires pour aider aussi à la formation initiale lorsqu'il y a des groupes mixtes. C'est un équilibre à trouver.

Moulay-Driss BENCHIBOUN cautionne les efforts réalisés sur les tarifs pour accompagner la reprise d'activité dans cette période difficile. Il trouve que l'offre de formation plus courte est intéressante car ces formations confortent les partenariats de l'université et permettent d'être actif vis-à-vis de la société. Elles seront financées dans le cadre du CPF qui ne peut pas financer complètement des diplômes mais au moins des formations. Il est possible de s'adresser aux demandeurs d'emploi qui cherchent des compétences rapidement pour trouver un emploi rapidement. Il estime ainsi que l'université joue un rôle sociétal important. Par contre, la mise en place de cela est liée aux blocs de compétences qui seront mis en place dans les formations. Mais ces blocs sont étalés dans la maquette sur 5/6 semestres. Il faudrait que ce soit quelque chose d'efficace et attractif pour les demandeurs d'emploi.

Jamal EL KHATTABI demande confirmation du fait que la suppression du reste à charge ne s'appliquera que cette année.

Vincent COCQUEMPOT acquiesce.

Le Président préconise de communiquer sur cet effort exceptionnel réalisé par l'université.

Jacopo VIZIOLI (SynergieS) rappelle que normalement, les composantes seront de plus en plus indépendantes sur les politiques pour prendre en charge une grosse partie de la formation continue. Il se demande si un accompagnement est prévu en termes de personnels, de formation, de ressources humaines pour celles qui veulent prendre plus en charge : des postes, un dialogue de gestion, la reconnaissance d'un référentiel pédagogique...

Vincent COCQUEMPOT indique que cela sera discuté au prochain conseil d'administration où le modèle économique de la formation continue sera évoqué. Mais un accompagnement est en effet prévu. Des prélèvements de l'université sur les fonds de la formation professionnelle ont pour objectif d'accompagner les composantes.

Le Président recueille l'approbation du CA.

Les tarifs de formation FI, FC, CLILC sont soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-074).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 31

5.1.4 Approbation de conventions (délibérations)

5.1.4.1 Convention entre l'université de Lille, l'EPSM de l'agglomération lilloise, et le CROUS, constitutive du conseil de santé mentale des étudiants

Le président recueille l'avis du CA sur la convention constitutive du conseil de santé mentale des étudiants qui a reçu un avis favorable de la CFVU.

La convention entre l'université de Lille, l'EPSM de l'agglomération lilloise, et le CROUS, constitutive du conseil de santé mentale des étudiants est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-075).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 31

5.1.4.2 Convention cadre de partenariat entre l'université de Lille, l'association Nightline et le CROUS Hauts de France

Le président recueille l'avis du CA sur la convention cadre de partenariat entre l'université de Lille, l'association Nightline et le CROUS Hauts de France qui a reçu un avis favorable de la CFVU.

Benoît RUCKEBUSCH constate que rien ne concerne la formation des étudiants qui sont « addicts » au téléphone.

Sandrine ROUSSEAU explique que tous les étudiants seront formés par le SIUMPS dans le cadre d'un programme de formation dédié.

Jamal EL KHATTABI remarque que le CROUS donne des locaux mais qu'il n'est pas indiqué combien.

Sandrine ROUSSEAU indique que cela a été voté à l'avant dernière commission CVEC.

La convention cadre de partenariat entre l'université de Lille, l'Association Nightline, et le CROUS, Hauts de France est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-076).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 31

5.2 Points issus de la commission de la recherche

5.2.1 Création d'une unité de recherche : LUMEN (délibération)

Stéphane GOUNON (SynergieS) prévient de son abstention car il fait partie d'un IUT directement impacté par cette création.

Benoît DEMIL (Professeur des universités) indique qu'Isabelle COLLIN et Pascal ALPHONSE ont porté la voix de la communauté de chercheurs en gestion pour présenter le dossier et animer les groupes réunis depuis deux ans et demi. Il revient sur le contexte général de cette nouvelle unité qui est celui de la fusion entre différentes composantes de gestion au sein de l'université pour créer un grand IAE qui devrait être le deuxième plus grand de France avec pas loin de quatre mille étudiants. Il précise que le paysage en gestion était assez éclaté sur l'université avec trois laboratoires même si une synergie existait entre les différentes équipes avec des projets communs.

Il explique que le projet est de regrouper 86 enseignants chercheurs et à peu près l'équivalent en doctorants pour porter un projet focalisé autour de la transformation des organisations et des dispositifs de gestion face à un monde en mutation. Cela inclut des thématiques autour de l'économie circulaire, des nouvelles formes

d'organisation, de commerce, ou l'intégration du bigdata dans des domaines comme la finance ou le marketing.

Il relate qu'il a fallu réunir des personnes avec des traditions de fonctionnement différentes. L'idée a été d'avoir une démarche démocratique consistant à faire des points d'étape avec les collègues et des consultations. Des votes ont eu lieu pour approuver la nouvelle unité et une deuxième assemblée a validé le projet scientifique élaboré. Ce projet est issu d'un groupe de travail de treize collègues réunissant les trois laboratoires. A terme, ce laboratoire sera organisé autour de six grands axes qui partagent en grande partie le projet scientifique commun même si des projets périphériques continueront à se développer. Il explique que les rapports du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) des unités sont globalement positifs de même que les retours d'experts sur le projet lui-même. Des collaborations sont déjà en cours, avec des chaires notamment. Il pointe plusieurs difficultés comme le fait que l'unité soit sur trois sites différents et le fait qu'il y aura un certain nombre de départs. Il expose que depuis deux ans, la gestion n'a pas recruté et qu'elle va perdre 4 professeurs d'université (retraire, mutation, disponibilité) ce qui risque de déstructurer les équipes. Il souligne qu'il s'agit d'un point de grande vigilance pour les gestionnaires qui attendent cette même vigilance de la part de l'université.

Nicolas POSTEL indique qu'il y a eu l'unanimité pour la création de LUMEN à la commission recherche et une abstention à l'unanimité au comité technique.

Le président se réjouit de la naissance de cette unité de recherche qui rassemblera les forces vives et donnera de la visibilité au site de l'université de Lille.

Jérôme FONCEL félicite l'université de la création de ce laboratoire qui met en cohérence la formation et la recherche. Il souligne que les gestionnaires sont chanceux d'avoir une composante et un laboratoire parfaitement alignés comme cela se fait aux Etats-Unis. Il trouve intéressant le fait d'avoir des projets interdisciplinaires qui prennent de l'ampleur et une considération pour le renforcement disciplinaire. Il estime que l'université a une politique volontariste sur l'interdisciplinarité mais que les disciplines en elles-mêmes sont importantes. Il pense qu'il ne faut pas hésiter à les renforcer si nécessaire. Il souligne que les problèmes de ressources humaines existent effectivement partout.

Il trouve également intéressant que ce laboratoire ait des axes transversaux comme le bigdata. Il se demande s'il ne serait pas intéressant dans le futur d'avoir une structuration réfléchie sur data science à la fois en formation et en recherche.

Benoît DEMIL pense qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur la décision du comité technique qui peut s'interpréter d'une façon totalement opposée. Cela peut être un signe de méfiance mais cela pourrait aussi s'expliquer par la prise en compte des difficultés de ressources humaines qui ont été pointées. Il faudrait qu'à l'issue de ce genre de présentation une interprétation soit donnée.

Le Président indique qu'un compte rendu éclairera les débats qui ont eu lieu.

La création de l'unité de recherche LUMEN est soumise à l'approbation du conseil. (délibération n°CA-2020-077).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 2

4.2.4. Modification de la campagne d'emplois 2020 (délibération)

Georgette DAL expose la proposition de la direction d'affecter à LUMEN un support d'enseignant chercheur au fil de l'eau. Elle précise que ce poste ne sort pas de nulle part. Lors de la campagne d'emploi votée, l'un des

postes n'a pas été pourvu. Il s'agit d'un poste de maître de conférences à l'ILIS. L'année dernière, aucun poste n'avait été affecté dans le champ de la gestion faute d'un laboratoire d'unité de recherche support. Il est donc proposé en accompagnement et en cadeau de bienvenue d'affecter un support de maître de conférences.

Etienne FARVAQUE constate que des unités en économie et gestion auraient pu servir de support. L'unité existe à partir d'aujourd'hui juridiquement. Il se demande qui sera en charge de remplir le profil recherche de la fiche de poste.

Georgette DAL indique qu'il y a un peu de délai et qu'un groupe de travail et un groupe d'accompagnement seront constitués.

Virginie MULLIER se demande pourquoi le poste de l'ILIS n'a pas été pourvu.

Georgette DAL explique que le poste a été infructueux. L'ILIS en redemandera un l'année prochaine en retravaillant le profil.

Moulay-Driss BENCHIBOUN se demande ce que deviendra ce poste par la suite s'il vient de l'ILIS.

Georgette DAL indique que ce poste vient de l'université mais il ne s'agit pas ni pour le conseil d'administration restreint ni pour le conseil d'administration de se substituer au dialogue de gestion en cours. Par ailleurs, la direction connaît les conditions d'encadrement enseignement et recherche de l'ILIS et sera attentive aux besoins qu'elle exprime.

Moulay-Driss BENCHIBOUN évalue qu'en termes de volumétrie, il y aura donc un poste en plus.

Georgette DAL indique que non, la direction est en train de pourvoir le poste.

Nicolas POSTEL estime que la question est celle de la volumétrie de poste de la campagne d'emplois passée. Les collègues de science de gestion ont eu deux années blanches de suite et sont en situation de tension forte. Ils ont formulé la demande d'anticiper un support au fil de l'eau. Or, il est évident que sur les sciences de gestion au niveau de toute l'université, il y aurait eu des postes l'an dernier. La question a été creusée et la seule solution qui existe est d'utiliser des supports que le ministère avait déjà attribués à l'université. Il y en avait un qui n'aurait servi à personne jusqu'au moins décembre. Un seul était publiable. Aucune poste au fil de l'eau n'a jamais été attribué mais il faut reconnaître que deux années blanches en gestion c'est très dur.

Jérôme FONCEL estime que cette décision crée un précédent. Il ne semblait pas que la politique de la direction soit d'attribuer des postes au fil de l'eau. Désormais, dès qu'un poste ne sera pas pourvu, une attribution sera demandée. Georgette DAL parle de « *cadeau de bienvenue* » mais il faut faire attention avec les privilèges et en mesurer les impacts. Il trouve que le procédé est limite et qu'il faudra faire attention à traiter tout le monde sur des bases équivalentes.

Nicolas POSTEL considère qu'il n'y a ni privilège ni cadeau. Cette décision a été justifiée de manière extrêmement précise.

Georgette DAL admet que la formule adoptée était la mauvaise. La direction ne fonctionne pas par cadeaux et privilèges.

Sophie TISON comprend très bien que ce support soit affecté à la fois pour le côté enseignement et pour la création d'une nouvelle unité mais il y aurait pu avoir d'autres demandes de création au fil de l'eau.

Nicolas POSTEL rappelle que la direction n'a jamais été saisie de demande au fil de l'eau. Mais depuis deux ans, les collègues gestionnaires construisent le laboratoire avec des besoins de formations identifiés or ils n'ont pas pu recevoir de poste puisqu'il n'y avait pas d'unité du côté de la recherche. La direction a été sensible à leur situation. Faut-il traiter cette exception ? Les administrateurs peuvent estimer que non et voter en ce sens.

La modification de la campagne d'emplois est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-065).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 29

Pour : 26

Contre : 2

Abstention : 1

5.2.2 Approbation de la politique de soutien aux structures de recherche mutualisées (délibération)

Lionel MONTAGNE indique qu'un groupe de travail a été mis en place au niveau de la commission recherche pour adopter des règles de reconnaissance et de financement avec des directeurs d'unité, des membres de la commission recherche et l'ensemble des porteurs de fédérations actuels. Des critères ont été définis. Il y a essentiellement deux types de fédérations : celles à vocation animation scientifique et celles à vocation plus structurante quand elles portent des grands projets. Il y a aussi des critères selon que l'université est porteuse ou pas de ces fédérations. En termes de financement, il y a une question de taille. La norme a été définie à peu près à une cinquantaine de participants. En deçà de cela, pour l'animation scientifique, c'est 5 000 euros et au-delà c'est 10 000 euros. Quand elles ont un rôle structurant en deçà de 50 participants c'est 10 000 euros et au-delà c'est 20 000 euros.

La politique de soutien aux structures de recherche mutualisées est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-078).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 29

5.2.3 Approbation de la modification des statuts de SUP'INVESTISSEMENT 59-62 (délibération)

Le Président explique que cette modification est consécutive à l'extinction de la COMUE qui était représentée au conseil d'administration de SUP'INVEST. Il faut repenser ce conseil d'administration.

Marie-Dominique SAVINA : SUP'INVEST est lié à l'intégration de la COMUE et de ses missions au sein de l'université. Les statuts de SUP'INVEST précisent l'affiliation à l'université de Lille. Les points ajoutés dans les statuts sont précisés en rouge. Le fonctionnement de la société SUP'INVEST est précisé ainsi que le contrôle de la société.

La modification des statuts de SUP'INVESTISSEMENT 59-62 est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-079).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

5.2.4 Approbation du projet d'intégration de la boutique des sciences (délibération)

Lionel MONTAGNE expose que cette structure, issue de la COMUE, a pour rôle d'accompagner les recherches participatives. Elle est animée par un enseignant chercheur auquel est attribué une décharge de 36 heures. Des appels à projet sont organisés et évalués par la commission recherche. Un projet est actuellement en cours et la sélection se fera en septembre avec normalement 4 projets.

Le projet d'intégration de la boutique des sciences est approuvé à soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-080).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 29

5.2.5 Charte de diffusion des thèses (*délibération*)

Julien ROCHE (Directeur du Service Commun de la Documentation) explique qu'il y avait 3 situations différentes issues des trois anciennes universités Lille 1, 2 et 3. Il a fallu mettre en cohérence la charte de diffusion des thèses. Ce document a suivi tout un parcours. Il a d'abord été présenté au conseil documentaire en décembre 2019, il a fait l'objet d'un avis favorable. Il a ensuite été présenté et discuté avec les directeurs des écoles doctorales qui ont apporté leur soutien. Enfin, il a été présenté à la commission recherche le 13 février 2020 où il a reçu un avis favorable. Il termine son parcours au conseil d'administration pour pouvoir se mettre en œuvre au 1^e septembre prochain.

Jacopo VIZIOLI se demande si ce sont les mêmes règles pour les thèses internationales.

Julien ROCHE indique que chaque université détermine ses propres règles de diffusion concernant ces thèses. L'université de Lille est dans la diffusion la plus large mais il est possible que l'université partenaire ait une politique plus restrictive concernant sa propre diffusion.

François-Olivier SEYS (vice-président relations internationales) indique qu'un article précise pour les cotutelles.

Julien ROCHE confirme que dans le cas des cotutelles, conformément à l'article 8 de l'arrêté interministériel de 2005, « *la thèse soutenue dans le cadre d'une cotutelle internationale doit être complétée par un résumé substantiel en langue française quand la thèse est rédigée en langue étrangère* ». C'est le seul article qui porte sur ce point. Il n'y a pas d'élément portant sur la politique de l'université étrangère.

François-Olivier SEYS explique que cela se fait au cas par cas.

La charte de diffusion des thèses est soumise à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-081).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 29

5.2.6 Demande de subventions dans le cadre des appels à projets de la Région Hauts de France (*délibération*)

Les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets de la Région Hauts de France sont soumises à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-082).

Résultats des votes : approbation

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPPV : 1

5.3 Approbation du protocole d'accord pour la création du Réseau universitaire 3i en vue d'une collaboration sur « L'initiative interrégionale d'internationalisation » entre l'université de Lille, les universités de Gand, du Kent et de Leuven (*délibération*)

Le Président rappelle que ce point a été discuté en commission recherche et en commission formation.

Le protocole d'accord pour la création du Réseau universitaire 3i est soumis à l'approbation du conseil (délibération n°CA-2020-083).

Résultats des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 29

6. Questions diverses

Michel GROMADA (FSE & SOLIDAIRES) s'indigne que le Président ne considère pas comme une discrimination qu'une étudiante voilée ait été refusée à son cours de sport. Il trouve que cela n'est pas normal dans une université.

Le Président estime qu'un président veille au respect de la liberté d'expression. Les signes ostentatoires sont autorisés à l'université. Parallèlement, chaque pratique est encadrée par des règlements relevant de l'hygiène et de la sécurité et il y a des distinctions entre la partie entraînement et la partie compétition. L'enseignant a commis une erreur d'appréciation avec cette étudiante. C'est regrettable et des excuses ont été présentées à l'étudiante qui a pu réintégrer l'activité. Il n'y a pas de raison d'aller plus loin dans cette affaire. Il y aura un rappel au règlement. Cette affaire montre que notre règlement intérieur est perfectible comme sur la question du respect des conditions sanitaires. Il ajoute que cette affaire est regrettable car elle n'est pas conforme aux valeurs de l'université. Il faut veiller à accompagner les personnels dans le respect des droits de chacun.

Le Président indique que des points administratifs sont à régler au prochain conseil d'administration du 23 juillet pour que l'université puisse continuer à fonctionner sereinement mais qu'aucun point stratégique ne sera abordé.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le jeudi 23 juillet 2020

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Président

Jean-Christophe CAMARÉ

